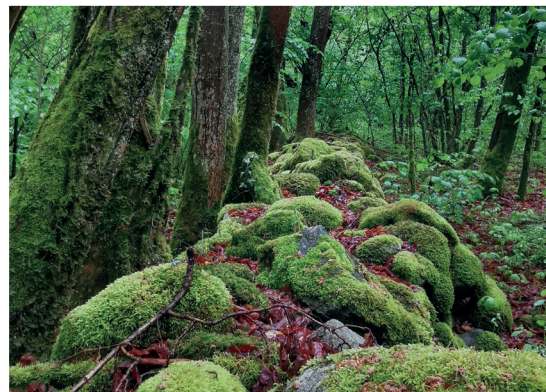


Bulletin municipal n°62

LA MURAZ





Stop Pub

La vignette autocollante « Stop pub » est disponible en mairie. Vous pouvez dès à présent venir la chercher durant les horaires habituels d'accueil du public !

Journal communal de La Muraz n°62

Parution semestrielle gratuite
Tirage 550 exemplaires

Responsable de publication

Nadine Perinet

Comité du bulletin :

Membres du Comité : Camille Layeux, Marie-Aurélien Amaral, Marie-Ange Dupont, Edouard Jacquemoud, Patricia Meunier, Elisabeth Prallet, Etienne Toullec

Rédacteurs extérieurs à la commission : Comité de la l'A.S.L, comité de la bibliothèque de la Muraz, Mélanie Fantuzzo, Gianni Guerini, Magalie Madala, Stéphanie Pose, Anthony Schuffenecker, Alexandre Tissot.

Photos de couverture : Elisabeth Prallet, Dorota Firek

Impression sur papier recyclé :
Imprimerie LAMAZIERE-FAURITE
Miribel (01)

Sommaire

Le mot de Mme le Maire	3
Les membres du conseil municipal	3
AFFAIRES COMMUNALES	4
Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal	4
Budget 2021	18
SERVICES TECHNIQUES	21
Espaces verts	21
AFFAIRES COMMUNALES	21
Urbanisme	21
Les actus Bâtiments / Voirie	22
Nouvel agent municipal	23
Départ en retraite	23
Élections départementales et régionales	23
Code de la route : quelques rappels	24
Nuisances sonores et voisinage	25
Divagation de chiens	25
Bibliothèque	25
Etat-civil	25
Balade au moulin de Naz	26
Marché du jeudi soir	26
Travailleurs frontaliers	27
AFFAIRES SCOLAIRES	27
Epiphanie à l'école	27
Livres aux CP	27
Sécurité incendie	28
Cérémonie de la remise de dictionnaires aux élèves de C.M.2	28
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	29
1 ^{er} mai et sondage du CCAS	29
Nouveaux résidents	29
MANIFESTATIONS MUNICIPALES ET ASSOCIÉES	30
Journée de l'environnement	30
Célébration du 8 mai	30
La nuit était belle, vendredi 21 mai !	30
ECOLE	31
Archimboldo	31
Le lien du part'âge	31
Visite du collège	31
Classe de découverte	31
Hôtels à insectes	31
VIE ASSOCIATIVE	32
Association Sports et Loisirs	32
Association Croc'Livres	33
Association Les'Muriens	33
Concert du 15 juin	34
Rallye des Bornes	34
APE - Marché des plantons	35
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE	35
Consultance architecturale	35
ARTICLES	36
Une raison de plus pour COVOITURER	36
Plateau des Bornes	36
La fiscalité de l'eau	37
Infos Maison du Salève	38
BLOC NOTES	39



Le mot de Mme le Maire

Juillet 2021



Chères habitantes, chers habitants,
Jour après jour... la vie «d'avant» la pandémie reprend.

Les derniers assouplissements annoncés par le gouvernement nous conduisent à penser que nous pourrions profiter de la période estivale avec un maximum de liberté. Cependant, face à une situation sanitaire toujours instable, avec la progression du variant Delta et un taux d'incidence à la hausse, restons prudents et gardons les gestes barrières. A cette heure, un sursaut reste d'actualité.

Les livres d'histoire se souviendront de cette période inédite, perturbante pour les joies et les plaisirs les plus simples de la vie, bouleversante et dramatique pour nos activités économiques, associatives et familiales. A l'heure où la sortie de la pandémie se confirme, notre commune peut estimer qu'elle aura été relativement épargnée sur le plan humain.

Les associations devraient reprendre leurs activités à l'automne. Sachez, chers bénévoles, que la mairie sera présente pour vous soutenir. Dans le courant de l'été, il sera sans doute possible de vous réunir pour faire le point sur les sujets inhérents à la reprise.

Durant les différents confinements, l'accueil du public a continué autant que possible, toujours dans un souci de respect des gestes barrières.

En interne, tant pour les services que pour les élus, toutes nos réunions ont été maintenues, beaucoup se sont déroulées en visioconférence. Cette pratique a ses avantages (temps de déplacement et empreinte carbone nuls), mais elle ne remplace pas les échanges en direct. Sans doute, dans l'avenir, la pratique de la visioconférence perdurera.

Plus clairs, plus spacieux, réaménagés, les nouveaux locaux de la bibliothèque sont terminés. Avec des espaces de rangement, une

tisanerie etc..., la bibliothèque pourra de nouveau accueillir nos habitants et les enfants de l'école communale, ainsi que des expositions à thèmes. Les bénévoles ont déjà pris possession des lieux, enregistré et remplacé les livres. L'inauguration et l'ouverture au public sont prévues dans l'automne.

Nous avons sollicité l'intervention de l'Etablissement Public Foncier 74 (EPF) pour acquérir un ensemble immobilier situé au centre bourg, nécessaire à la commune pour favoriser l'implantation d'un commerce de proximité afin de revitaliser le village. Aux termes des démarches administratives, notre souhait est qu'un salon de coiffure puisse de nouveau ouvrir dans notre commune...

Dans cette parution, une petite enquête sur notre bulletin communal permettra à la commission qui en a la charge, de faire évoluer ce lien d'informations toujours très apprécié entre la mairie et les habitants. Je vous encourage à répondre à cette consultation participative locale.

Enfin en reconnaissance pour le travail accompli, j'adresse mes remerciements à l'ensemble du personnel communal, administratif, technique, scolaire qui œuvre au quotidien dans le souci du service apporté au public.

Pour terminer, je souhaite que la météo soit plus clémente, afin que tout un chacun puisse profiter au mieux de ce temps estival, avec une pensée particulière pour nos agriculteurs, maraîchers et professionnels du tourisme dont les activités en sont tributaires.

A vous toutes et tous, passez un bel été, dans notre commune ou ... ailleurs.

Nadine PERINET, Maire

Les membres du conseil municipal



De gauche à droite : Patricia MEUNIER (candidate supplémentaire) David CLERC, Marie-Aude RIGEL, Jean-Pierre DURET, Elisabeth PRALLET (Conseillère Déléguée), Gianni GUERINI (1^{er} adjoint), Nadine PERINET (Maire), Marie-Ange DUPONT (2^{ème} Adjointe), Anthony SCHUFFENECKER (3^{ème} Adjoint), Christelle THÖRIG (Conseillère Déléguée), Alexis BOVAGNE, Edouard JACQUEMOUD, Maxime ORSIER, Marie-Aurélien AMARAL, Etienne TOULLEC, Camille LAYEUX.

Avec les contraintes sanitaires, il ne nous a pas été possible de faire la photo (sans masque) du conseil municipal avant cette édition du bulletin.

Comptes rendus des réunions

du Conseil Municipal

Liste de membres en exercice :

PERINET Nadine, JACQUEMOUD Edouard,
GUERINI Gianni, LAYEUX Camille,
DUPONT Marie-Ange, ORSIER Maxime,
SCHUFFENECKER Anthony, PRALLET Elisabeth,
THÖRIG Christelle, RIGEL Marie-Aude,
BOVAGNE Alexis, AMARAL Marie-Aurélié,
CLERC David, TOULLEC Etienne.
DURET Jean-Pierre,

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2021

Excusés : AMARAL Marie-Aurélié, CLERC David, LAYEUX Camille
Procuration : 0 — Absent : 0 — Public : 0
Secrétaire de séance : BOVAGNE Alexis

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

1. Séance à huis clos

Comme l'autorise le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-18,

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos, en raison du couvre-feu, relatif à la crise sanitaire et instauré par le gouvernement de 18 h à 6h.

Le public ne peut se déplacer durant ce créneau pour assister à des séances publiques (objet de déplacement non prévu sur les attestations dérogatoires de personnes non élues).

Compte tenu de leurs engagements professionnels ou familiaux, les membres de l'assemblée ne peuvent se réunir plus tôt dans la journée.

Considérant le nombre de public habituellement présent aux séances, la mise en œuvre de moyens techniques pour la retransmission en direct n'est pas judicieuse.

Madame le Maire soumet le huis clos au vote.

- › **Le Conseil Municipal,**
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
o **Décide** de tenir la présente séance à huis clos.

2. Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire indique que l'ensemble des conseillers a reçu le compte-rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

- › **Le Conseil Municipal,**
o **Approuve** le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2020.

3. Commissions communales

Madame le Maire informe de la demande de démission d'un membre de l'assemblée reçue le 8 décembre 2020. Consciente

de la distance entre la commune de La Muraz et le nouveau lieu de domicile de Madame Nelly TEISSEIRE, Madame le Maire a accepté cette démission en date du 31/12/2020.

Monsieur Etienne TOULLEC, premier candidat supplémentaire de la liste est donc automatiquement élu depuis le 1^{er} janvier 2021.

Cette nouvelle élection amène à revoir la composition des commissions communales que le conseil municipal peut former ou modifier au cours de chaque séance (art. L 2121-22 du CGCT). Les commissions peuvent être permanentes, c'est-à-dire se prolonger pendant toute la durée du mandat du conseil municipal, ou temporaires. Elles sont limitées à une catégorie d'affaires.

Madame le Maire liste les commissions dont faisait partie Madame Nelly TEISSEIRE.

Elle propose de fusionner 2 d'entre elles. Elle demande à Monsieur Etienne TOULLEC celles qu'il souhaite intégrer.

Suite aux échanges instaurés autour de la table, elle propose les modifications des commissions suivantes :

Nom de la commission	Membres (Membre responsable) :
Associations de la Commune/ membres de droit au Comité des Fêtes Jeunesse, culture et sports	Edouard JACQUEMOUD Marie-Ange DUPONT Camille LAYEUX Elisabeth PRALLET Marie-Aude RIGEL Christelle THÖRIG
Bâtiments communaux/voirie	Anthony SCHUFFENECKER Alexis BOVAGNE David CLERC Edouard JACQUEMOUD Maxime ORSIER
Environnement/sécurité	Elisabeth PRALLET David CLERC Camille LAYEUX Marie-Aude RIGEL Anthony SCHUFFENECKER Christelle THÖRIG
Urbanisme	Gianni GUERINI David CLERC Jean-Pierre DURET Edouard JACQUEMOUD Maxime ORSIER Anthony SCHUFFENECKER Etienne TOULLEC

- › **Le Conseil Municipal,**
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
o **Approuve** les compositions des commissions communales
comme cité ci-dessus.

Madame le Maire informe que Madame Elisabeth PRALLET sera conseillère déléguée à l'environnement et à la sécurité à compter du 1^{er} février 2021.

4. Détermination du nombre de membres du Centre Communal d'Action Sociale

Comme vu précédemment, la démission de Nelly TEISSEIRE et l'élection d'Etienne TOULLEC modifient le nombre de membres non élus au conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) :

- L'élection d'Etienne TOULLEC le fait passer du collège des membres non élus à celui des membres élus (le nombre de

membres non élus est donc diminué à 6).

- Nelly TEISSEIRE membre élu démissionnaire est remplacée par Etienne Toullec nouvellement élu

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du Code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS est fixé par le conseil municipal.

Elle précise qu'au total ce nombre :

- ne peut ni être inférieur à 8 ni être supérieur à 16,
- doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié nommée par le Maire.

Après discussion au sein de l'assemblée, elle propose la liste suivante de membres élus :

Aînés/CCAS

Marie-Ange DUPONT

Marie-Aurélien AMARAL
Gianni GUERINI
Elisabeth PRALLET
Christelle THÖRIG
Etienne TOULLEC

Elle propose donc de fixer à 12 le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS, soit :

- > 6 membres à élire au sein du conseil municipal et,
- > 6 membres à nommer par arrêté du Maire.

> Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- o **Fixe** à 6 le nombre de membres désignés par le Conseil Municipal,
- o **Dit** que le nombre de membres extérieurs à l'assemblée municipale devant être identique sera aussi de 6,
- o **Dit** que le nombre total de membres du CCAS sera donc de 12.

5. Plateau des Bornes

o Convention « Animation »

VU les délibérations concordantes des 12 communes : Arbusigny, Cornier, Groisy, Éteaux, Fillière (commune déléguée d'Évires), La Chapelle-Rambaud, La Muraz, Le Sappey, Menthonnex-en-Bornes, Pers-Jussy, Vovray-en-Bornes, Villy-le-Bouveret ; du Syndicat de Rivières Les Usses (ex-SMECRU), du SM3A et du Grand Annecy portant :

- approbation du CTENS n° 2 du Plateau des Bornes (2020-2024),
- engagement du SMECRU sur les actions la concernant,
- approbation du SMECRU comme chef de file du contrat de territoire des espaces naturels et sensibles (CTENS),

VU la décision n° CP-2020-0035 du 6 janvier 2020 du conseil départemental de la Haute-Savoie approuvant le Contrat de Territoire ENS Plateau des Bornes 2020-2024

Madame le Maire rappelle le contexte :

Un Contrat de Territoires Espaces Naturels Sensibles (CTENS) du Plateau des Bornes, pour la période 2020 à 2024, est établi entre les 12 communes du Plateau des Bornes : Arbusigny, Cornier, Groisy, Éteaux, Fillière (commune déléguée d'Évires), La Chapelle-Rambaud, La Muraz, Le Sappey, Menthonnex-en-Bornes, Pers-Jussy, Vovray-en-Bornes, Villy-le-Bouveret ; le Syndicat de Rivières Les Usses (ex-SMECRU), le SM3A, le Grand Annecy et le Département de la Haute-Savoie.

Ce contrat a pour objectifs :

- la préservation des espaces naturels remarquables du Plateau des Bornes,
- le maintien des paysages et de la nature ordinaire,

- la valorisation du patrimoine naturel et culturel.

La mise en œuvre du contrat relève de différentes maîtrises d'ouvrages impliquant chacune des parties susmentionnées. Elle nécessite une animation, une coordination et un suivi des actions, portés par un chef de file. Chacune des parties a désigné le Syndicat de Rivières Les Usses (ex-SMECRU) comme chef de file du CTENS du Plateau des Bornes.

L'animation, la coordination et le suivi des actions du CTENS du Plateau des Bornes visent à assurer conjointement et atteindre des objectifs communs aux différentes parties, dont le Syndicat de Rivières Les Usses (ex-SMECRU).

Dans ce but et dans le cadre de l'article L 2511-6 du code de la commande publique, les Parties mettent en œuvre une coopération :

- n'obéissant qu'à des considérations d'intérêt général,
- telles que les parties réalisent moins de 20% des activités concernées par la coopération sur le marché concurrentiel.

Madame le Maire donne lecture du projet de convention.

> Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- o **Autorise** Madame le Maire à signer la convention de coopération publique visant l'animation en faveur de la protection et la mise en valeur des milieux naturels, dont les milieux aquatiques, du Plateau des Bornes.

Le projet de convention est annexé à la présente. La version définitive sera transmise aux services de la préfecture ultérieurement.

o Convention « Groupement de commandes axes 2 et 3 »

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Arbusigny n°2019/30 du 2 décembre 2019,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Cornier n°46/2019 du 2 décembre 2019,

VU la délibération du conseil municipal de Fillières n°2019-152 du 16 décembre 2019,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Éteaux n°57-2019 du 20 décembre 2019,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Groisy n°2019-178 du 16 décembre 2019,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de La Muraz n°2019 09 03 du 16 décembre 2019,

VU la délibération du conseil municipal de la commune la Chapelle-Rambaud du 9 décembre 2019,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de le Sappey n°532019 du 4 décembre 2019,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Menthonnex-en-Bornes n°2019-07-002 du 9 décembre 2019,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Pers-Jussy n°12.12.2019/02 du 12 décembre 2019,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Villy-le-Bouveret n°52/2019 du 28 novembre 2019,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Vovray-en-Bornes n°2019/08/02 du 9 décembre 2019,

VU les délibérations de chacun des signataires reconnaissant le rôle de chef de file du SMECRU dans la mise en œuvre du CTENS et traduit par la convention d'animation,

VU les articles L.2113-6 et L. 2113-8 du code de la commande publique,



Comptes rendus des réunions

du Conseil Municipal

Contexte :

Un Contrat de Territoires Espaces Naturels Sensibles (CTENS) du Plateau des Bornes, pour la période 2020 à 2024, est établi entre d'une part le SMECRU, le SM3A, le GA et 12 communes adhérentes du Plateau des Bornes et d'autre part avec le Département de la Haute-Savoie.

Ce contrat a pour objectifs :

- la préservation des espaces naturels remarquables du Plateau des Bornes,
- le maintien des paysages et de la nature ordinaire,
- la valorisation du patrimoine naturel et culturel.

La mise en œuvre du contrat relève de différentes maîtrises d'ouvrages. Chacune des Parties a désigné le SMECRU comme chef de file du CTENS du Plateau des Bornes, qui est ainsi chargé de l'animation du contrat, de la coordination des Parties et du suivi des actions.

En tant que chef de file, il est proposé également que le SMECRU coordonne l'exécution de certaines actions du CTENS au travers de groupement de commandes dont il est désigné coordinateur.

Madame le Maire propose donc d'établir avec les 12 communes adhérentes du Plateau des Bornes : Arbusigny, Cornier, Groisy, Éteaux, Fillière (commune déléguée d'Évires), La Chapelle-Rambaud, La Muraz, Le Sappey, Menthonnex-en-Bornes, Pers-Jussy, Vovray-en-Bornes, Villy-le-Bouveret, et le SMECRU une convention constitutive de groupement de commandes pour la passation et l'exécution (technique, administrative et financière) de marchés publics relatifs à la mise en œuvre des actions et opérations du CTENS Plateau des Bornes n°2 (2020-2024) visant :

Axe n°2 : Maintien des paysages et de la nature ordinaire :

- Identifier et préserver la trame verte et bleue sur le Plateau :
 - o l'identification des espaces forestiers à fort intérêt patrimonial en vue de leur préservation (action 211 - opération 1 - phase 1 et opération 2 - phase 2),
 - o l'identification, la préservation et le renforcement des corridors et des infrastructures agroécologiques de la trame verte et bleue (action 212 - opérations 1, 2, 3 en phase 1 et opération 4 en phase 2),
- Limiter la prolifération des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) :
 - o Eradiquer les petits foyers d'EEE « gérables » et limiter l'extension des foyers déjà développés (action 221 - opérations 1 et 2 - phase 1, opération 3 - phase 2)

Axe n°3 : La valorisation du patrimoine naturel et culturel :

- Faire découvrir et connaître les richesses naturelles du Plateau au grand public :
 - o la définition et mise en œuvre d'un plan de sensibilisation du Plateau des Bornes (action 311 - opération 1 - phase 1, opération 2 - phase 2),
 - o l'organisation de l'évènement annuel la « Nature sur un Plateau » (action 312 - opération 1 - phase 1 et 2),

o l'organisation d'animations grand public sur les sites labellisés « Espaces Naturels Sensibles » (action 313 - opération 1 - phase 1 et 2),

o la valorisation des sentiers existants pour relier des points d'intérêt (action 321 - opération 1 et opération 2 - phase 1)

o l'animation, la communication et la formation des brigades sentinelles (action 322 - opération 1 - phases 1 et 2, opération 2 - phase 1)

- Favoriser l'appropriation des outils créés par les acteurs du territoire :

o La réédition du livret de découverte du Plateau (action 331 - opération 1 - phase 1, opération 2 - phase 2)

o La réimpression de l'exposition photo (action 332 - opération 1 - phase 1) ou la création d'une nouvelle exposition

o La formation des instituteurs-trices à la biodiversité et à l'utilisation de l'outil pédagogique (action 334 - opération 1, phase 1 et 2)

› Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- o **Décide** de souscrire avec les 12 communes adhérentes du Plateau des Bornes : Arbusigny, Cornier, Groisy, Éteaux, Fillière (commune déléguée d'Évires), La Chapelle-Rambaud, La Muraz, Le Sappey, Menthonnex-en-Bornes, Pers-Jussy, Vovray-en-Bornes, Villy-le-Bouveret et le SMECRU une convention constitutive de groupement de commandes pour la passation et l'exécution (technique, administrative et financière) des marchés relatifs cités dans la présente, en application des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du code de la commande publique,

- o **Autorise** Madame le Maire à signer la convention du groupement de commandes.

Le projet de convention est annexé à la présente. La version définitive sera transmise aux services de la préfecture ultérieurement.

6. Décisions prises par délégation

Décision modificative

Vu les articles 2322-1et 2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu la délibération 2020 03 06 du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020, reçue en Préfecture le 02 juin 2020, de délégation de pouvoirs au Maire, et ce pour la durée du mandat,

Vu le budget principal 2020 de la commune,

Madame le Maire décide du virement de crédit suivant :

OBJET	DIMINUTION SUR CRÉDITS DÉJÀ ALLOUÉS		AUGMENTATION DES CRÉDITS ALLOUÉS	
	Chapitre & article	Sommes	Chapitre & article	Sommes
Dépenses imprévues de fonctionnement	022	1 588.90 €		
Titres annulés			67/673	1 588.90 €

Déclarations d'intention d'aliéner

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle n'a pas exercé son droit de préemption urbain sur les parcelles énoncées ci-dessous :

- parcelles B 1210 et 1213 situées au lieu-dit « Monet »,
- parcelle B 1290 située route des Nants.

Commande publique : consultation pour la fourniture d'électricité, suite à la fin des tarifs réglementés

Le prix de l'électron s'entend avec coût de capacité et certificats d'économie d'énergie compris mais hors frais d'acheminement et de taxes (ces deux derniers sont identiques d'un fournisseur à l'autre).

	Bâtiments				
	Estimation annuelle	Abonnement mensuel par compteur	Prix électron en €/MWh		
			CU	HC	HP
Total Energie	5 534.65 €	5.00 €	58.40 €	62.50 €	44.55 €
Engie	6 647.21 €	5.00 €	74.57	78.71 €	61.24 €
EDF Collectivités	10 700.33 €	de 14.09 € à 38.15 €	105.74	112.79 €	75.28 €

	Eclairage public		
	Estimation annuelle	Abonnement mensuel par compteur	Prix électron en €/MWh
			CU
Total Energie	3 544.33 €	5.00 €	51.12 €
Engie	4 374.73 €	5.00 €	70.88 €
EDF Collectivités	5 323.41 €	de 1.82 € à 36.42 €	71.96 €

Le fournisseur Total Energie est retenu pour fournir les bâtiments communaux et l'éclairage public sur les points d'acheminement listés en annexe, à compter du 1^{er} février 2021 pour une durée de 3 ans.

Cela pressage d'une économie d'environ 7 000 € HT à l'année (différence des estimations annuelles entre Total Energie, nouveau fournisseur et EDF Collectivités, ancien fournisseur).

Demande de subvention DETR

Madame le Maire indique que pour cette année, elle a présenté les projets suivants, listés par ordre de priorité :

- Bâtiment : réfection de toitures 15 123.30 € HT
- Travaux sur les ponts de la commune
 - o Renforcement du pont de la Meunière 24 488.11 € HT
 - o Réfection du pont de Champ Bolliet 41 298.10 € HT
 - o Réfection du pont de Chez Mollière 14 190.80 € HT
- Total 79 977.01 € HT

7. Commissions communales/Comités consultatifs

- 10/12/2020 : Comité consultatif bulletin communal
- 14/12/2020 : Commission contrôle des listes électorales
- 18/12/2020 : Commission urbanisme

8. Questions diverses

Marché du jeudi

Mis en place depuis le 8 octobre 2020, il a su s'adapter aux mesures sanitaires, proposer des produits festifs en fin d'année, fidéliser les exposants que nous saluons.

Néanmoins, sa fréquentation reste faible malgré la diversité des produits proposés jusqu'à présent : fromage, traiteur, fruits et légumes, pâtisseries et autres productions de l'Association

des Parents d'Elèves, bijoux, vins...

Appel à tous à venir « faire un tour au marché » pour ses emplettes, afin de soutenir le commerce local, de profiter de l'animation du village, d'échanger quelques mots, de partager un moment convivial... et de le pérenniser.

Déneigement

Depuis le mois de décembre, plusieurs épisodes neigeux se sont succédés mettant rapidement en service le nouvel épandeur récemment livré. Les employés du service technique ont mis leurs compétences en œuvre, saluées par de nombreux habitants. Merci aux uns pour le service rendu, aux autres pour leur reconnaissance.

Cabinet médical

Lors de la dernière séance, l'assemblée a échangé au sujet d'une aide financière sollicitée par le cabinet médical de Monnetier-Mornex pour pérenniser la présence des praticiens.

Depuis, un nouveau contact a été pris avec le médecin à l'origine de cette demande. Il a d'ailleurs annoncé son prochain départ. Néanmoins, un autre médecin reste encore en exercice au sein de ce cabinet. Contacté à son tour, il acquiesce que toute aide financière serait bienvenue, tout en paraissant moins demandeur.

Attache prise auprès de la trésorerie, notre région n'étant pas en désert médical, comptablement, la mise en œuvre d'une aide financière au bénéfice d'un cabinet médical (profession libérale), hors commune, ne paraît pas possible. Affaire classée sans suite pour l'heure.

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2021

Excusés : AMARAL Marie-Aurélien, CLERC David

Procuration : 0 — Absent : 0 — Public : 0

Secrétaire de séance : Jean-Pierre DURET

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

1. Séance à huis clos

Comme l'autorise l'article L 2121-18 du code général des collectivités territoriales, en raison du couvre-feu relatif à la crise sanitaire et instauré par le gouvernement de 18 h à 6h, Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos.

Compte tenu de leurs engagements professionnels ou familiaux, les membres de l'assemblée ne peuvent se réunir plus tôt dans la journée.

Le public ne peut cependant se déplacer durant ce créneau pour assister à des séances publiques (objet de déplacement non prévu sur les attestations dérogatoires de personnes non élues).

Mais considérant le nombre de public habituellement présent aux séances avant la crise sanitaire, la mise en œuvre de moyens techniques pour la retransmission en direct n'apparaît pas judicieuse.

Madame le Maire soumet le huis clos au vote.

» Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

o **Décide de tenir la présente séance à huis clos.**

Présentation par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président de la Communauté de Communes Arve et Salève



Comptes rendus des réunions

du Conseil Municipal

Monsieur Sébastien JAVOGUES, originaire de ce territoire, est venu présenter l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale), qu'il représente.

Cet établissement a pour but de coordonner des actions de développement économique ou d'aménagement de l'espace sur l'ensemble du territoire, de développer des projets peu réalisables à l'échelle d'une commune pour des raisons financières ou d'intérêt (comme mettre en place la collecte et le traitement des déchets par exemple)

Il a :

- des compétences obligatoires :
 - Les actions de développement économique
 - L'aménagement du territoire
- des compétences optionnelles :
 - La protection et la mise en valeur de l'environnement
 - La création ou l'aménagement et l'entretien de voirie d'intérêt communautaire
 - La construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire
 - La politique du logement et du cadre de vie
 - Les actions sociales
- et des compétences facultatives :
 - La gestion des transports publics

Le bureau communautaire est composé d'un Président, de 7 Vice-présidents et de deux membres délégués :

Président : Sébastien JAVOGUES, Conseiller municipal de REIGNIER-ESERY

- **Responsable de la Commission transition écologique** : Plan Climat Air Energie Territorial, Biodiversité, Eau, Agriculture.

1^{ère} Vice-présidente : Nadine PERINET, Maire de LA MURAZ

- **Responsable de la Commission aménagement du territoire** : Service Urbanisme, SCot, PLH, PLU(i), Gens du voyage.

2^{ème} Vice-président : Laurent FAVRE, Maire de NANGY

- **Responsable de la Commission économie** : Développement économique, ZAE, Economie de proximité, Formations, Appui aux entreprises.
- **Et de la commission Mobilité** : Schéma modes doux, étude Autorité Organisatrice de la Mobilité.

3^{ème} Vice-président : Daniel BARBIER, Maire de SCIENTRIER

- **Responsable de la Commission infrastructures** : Pôle d'échanges Multimodal, Complexe sportif, Gendarmerie, Voirie, Services Techniques.

4^{ème} Vice-présidente : Régine MAYORAZ, Maire d'ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME

- **Responsable de la Commission Ressources** : Schéma de mutualisation, Finances, Recherches de subventions.

5^{ème} Vice-présidente : Régine REMILLON, Maire d'ARBUSIGNY

- **Responsable de la Commission déchets** : Collecte, Apports volontaires, Optimisation de collecte et traitement, Economie circulaire.

6^{ème} Vice-présidente : Isabelle ROGUET, Maire de PERS-JUSSY

- **Responsable de la Commission Solidarités** : Sport, Culture, Social, Enfance, Jeunesse, Senior, Epicerie Sociale et Solidaire.

7^{ème} Vice-président : Ludovic WISZNIEWSKI, 1^{er} Adjoint de MONNETIER-MORNEX

- **Responsable de la Commission Citoyenneté** : Communication interne et externe, Relations avec les communes, Outils numérique,
- **Commission Locale de Développement**, Tourisme et patrimoine.

Les deux membres délégués sont Christelle PETEX, Maire de REIGNIER-ESERY et Raphaël CESANA, Maire de MONNETIER-MORNEX.

Autres membres du conseil communautaire

ARBUSIGNY : Esther VACHOUX.

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Frédéric CHABORD.

MONNETIER-MORNEX : Frédérique LEONE et Philippe MAUME.

LA MURAZ : Gianni GUERINI.

NANGY : Elise RIONDEL, Aline VEYRAT et Jacky GAVARD.

PERS-JUSSY : Patrice DOMPMARTIN, Dominique BRAND, David DE VITO et Chantal BARONI-CHAPPAZ.

REIGNIER-ESERY : Didier EISACK, Denise GERELLI-FORT, Virginie JACQUEMOUD, Stéphanie LE MOAL, Billy MARQUET, Séverine MILLOT-FEUGIER, André PUGIN, Lucas PUGIN et Isabelle SAGE.

SCIENTRIER : Patricia DEAGE.

Monsieur Sébastien JAVOGUES informe de son intention de porter l'ensemble du territoire, de le sauvegarder, avec certes un effet de centralité autour de REIGNIER-ESERY mais aussi une réelle volonté de coopération afin que l'ensemble des communes « *construisent une maison ensemble* » notamment au sein « *de la Maison Cécile BOCQUET* », qui est le siège de la communauté de communes et donc bien le lieu d'accueil de toutes les collectivités de l'intercommunalité.

Le projet de territoire a d'ailleurs pour but de comprendre ce que fait l'intercommunalité (budgétairement et techniquement lors d'une première phase de diagnostic) afin de mettre en œuvre les objectifs communs (projets qui seront portés ensemble, avec les moyens définis).

Une concertation citoyenne sera conduite à cette occasion.

Demande de rajout d'un point

En raison de factures d'investissement à mandater avant le vote du budget, Madame le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour (ouvertures de crédits), ce que l'assemblée lui accorde.

2. Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire indique que l'ensemble des conseillers a reçu le compte-rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

› **Le Conseil Municipal,**

- o **Approuve** le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2021.

3. Modification et créations de postes

Madame le Maire informe l'assemblée que la charge de travail est plus conséquente au secrétariat et que la répartition des tâches entre services administratif et scolaire a changé suite à un mouvement de personnel (plus de besoin au secrétariat, récupération de la gestion administrative des services périscolaires et de la communication, évolution des pratiques, environnement supra-communal, gestion des subventions...).

Elle souhaite :

- **modifier un poste d'adjoint administratif.** Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle en modifie sa durée initiale de plus de 10%. Elle a recueilli l'avis favorable du Comité Technique Paritaire réuni le 18 février 2021.
- **créer un poste d'adjoint administratif** à temps non complet (mi-temps).
- **créer un poste d'adjoint d'animation** pour adapter l'effectif du personnel au besoin du service cantine (taux d'encadrement et contexte sanitaire) ; emploi saisonnier créé en octobre 2020 pour 6 mois maximum.

Ces emplois pourraient être occupés par des agents titulaires ou contractuels, recrutés à durée indéterminée ou déterminée, pour une durée maximale de trois ans renouvelable dans la limite de 6 ans au vu de l'application de l'article 3-3-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

› **Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- o **Supprime** l'emploi d'Adjoint Administratif à temps non complet créé initialement pour une durée de 19 heures par semaine (82.34/151.67^{ème}) par délibération du 02 octobre 2014,
- o **Crée** un emploi d'Adjoint Administratif à temps non complet pour une durée de 32.77 heures par semaine (142/151.67^{ème}) à compter du 05 mars 2021,
- o **Crée** un emploi d'Adjoint Administratif à temps non complet pour une durée de 17.5 heures par semaine (75.83/151.67^{ème}) à compter du 05 mars 2021,
- o **Crée** un emploi d'Adjoint d'Animation à temps non complet pour une durée de 6 heures par semaine (26/151.67^{ème}) à compter du 5 mars 2021,
- o **Dit** que ces emplois pourront être occupés par des agents titulaires ou contractuels, recrutés à durée indéterminée ou déterminée pour une durée maximale de trois ans renouvelable,
- o **Dit** que les rémunérations seront comprises entre les IM 354/IB 330 et IM 432/IB 382, bénéficieront du régime indemnitaire mis en place par la collectivité (RIFSEEP), pourront comprendre des heures complémentaires et des indemnités de congés payés,
- o **Modifie** ainsi le tableau des emplois,
- o **Inscrit** au budget les crédits correspondants.

4. Formation des élus

Madame le Maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L 2123-12 du code général des collectivités territoriales, qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux. Compte tenu des possibilités financières, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant minimal égal à 2 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus. Alors que les organismes de formations doivent être agréés, Madame le Maire rappelle que conformément à l'article L 2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

› **Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- o **Approuve** que les membres du conseil municipal aient droit à une formation adaptée à leur fonction (membres ayant reçu une délégation),
- o **Adopte** le principe d'allouer, dans le cadre de la préparation du budget, une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2 % du montant des indemnités des élus (900 €). Le montant réel de cette dépense ne pourra excéder 20% (9 000 €). La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :
 - agrément des organismes de formations,
 - dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la collectivité,
 - liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses (frais de déplacement, de séjour, d'enseignement, perte de revenu subie du fait de l'exercice du droit à la formation),
 - répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus,
- o **Décide** selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet (report des crédits non consommés sur l'exercice suivant, dans la limite de la fin du mandat),
- o **Dit** qu'un débat doit avoir lieu chaque année (tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune à annexer au compte administratif),
- o **Inscrit** les crédits nécessaires aux budgets annuels de ce présent mandat (chapitre 65 – article 6535).

5. Ouverture de crédits

Madame le Maire informe l'assemblée que des factures d'investissement vont être à régler avant le vote du budget primitif de l'année 2021.

Pour ce faire, elle propose de voter l'ouverture de crédit suivante qui sera reprise dans le prochain budget :



Comptes rendus des réunions

du Conseil Municipal

Chapitre- article	Chapitre	Article	Montant
21 312	Immobilisations corporelles	Bâtiments scolaires	3 500.00 €
21 534	Immobilisations corporelles	Réseau d'électrification	4 779.96 €
21 58	Immobilisations corporelles	Autre matériel et outillage d'incendie	6 180.00 €
10 226	Dotations, fonds divers et réserves	Taxe d'aménagement	163.93 €

- **Le Conseil Municipal,**
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 o **Approuve** cette proposition,
 o **Vote** cette ouverture de crédits qui sera reprise au budget principal de 2021.

6. Décisions prises par délégation

Déclaration d'intention d'aliéner

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle n'a pas exercé son droit de préemption urbain sur la parcelle énoncée ci-dessous :
 - parcelle E 1201 p située au lieu-dit « Grange Rouge ».

Demande complémentaire de subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)

Madame le Maire indique que pour cette année, elle présente aussi le projet suivant, complétant le dossier relatif à la réfection de toiture (priorité 1) :

- **Bâtiment :**
 o Réfection de la toiture du restaurant scolaire, pan Nord
 41 645.90 € HT

7. Commissions communales/Comités consultatifs

26/01/2021 : Commission communication

05/02/2021 : Commission urbanisme

8. Questions diverses

Courriers d'un habitant

Lors d'un fort épisode pluvieux concomitant à la fonte des neiges, un habitant a adressé deux courriers relatifs à l'écoulement des eaux à l'intention de Madame le Maire et du conseil municipal. Madame le Maire donne lecture de ces deux lettres à l'assemblée ainsi que de la réponse qui lui a été envoyée.

Repas des aînés

Compte tenu de la crise sanitaire toujours en cours, le repas des aînés n'aura certainement pas lieu cette année. Le Centre Communal d'Action Sociale se réunira pour proposer une alternative. Un membre de l'assemblée souligne le poids de l'isolement et des mesures sanitaires sur le moral des personnes âgées.

Chemin du Moulin de Naz

Ce chemin rural est particulièrement utilisé en cette période de

crise sanitaire : il offre une promenade très agréable.

Un panneau « propriété privée » mal implanté a été supprimé, néanmoins les riverains demandent un balisage plus lisible du sentier pour que les promeneurs puissent mieux s'orienter et n'empruntent pas les parcs des chevaux.

Le débouché de ce chemin sur la route départementale attire l'attention en ce qui concerne la sécurité des piétons (signalétique ou barrière à envisager, en lien avec le département).

Elections départementales et régionales

Les dates des élections ont été annoncées les 13 et 20 juin prochain.

Compte tenu du double scrutin (régional et départemental) et des mesures de distanciation requises, elles auront lieu à la salle polyvalente qui devra être particulièrement et spécialement préparée.

2 bureaux de votes devront être tenus, requérant la présence simultanée de 6 personnes : Madame le Maire remercie chaque membre de l'assemblée pour sa disponibilité pour ces deux dates.

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2021

Excusés : AMARAL Marie-Aurélien, JACQUEMOUD Edouard, LAYEUX Camille (procuration à THÖRIG Christelle), TOULLEC Etienne

Procuration : 1 — Absent : 0 — Public : 0

Secrétaire de séance : GUERINI Gianni

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

La Trésorerie a informé d'une admission en non-valeur. Afin de l'inclure dans le budget qui fait l'objet d'un point de l'ordre du jour de la présente séance, Madame le Maire demande le rajout de ce point, ce que l'assemblée lui accorde.

1. Séance à huis clos

Comme l'autorise l'article L 2121-18 du code général des collectivités territoriales, en raison du couvre-feu relatif à la crise sanitaire, instauré par le gouvernement de 19h00 à 6h00, Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos.

Le public ne peut se déplacer durant ce créneau pour assister à des séances publiques (objet de déplacement non prévu sur les attestations dérogatoires de personnes non élues).

Compte tenu de leurs engagements professionnels ou familiaux, les membres de l'assemblée ne peuvent se réunir plus tôt dans la journée.

Considérant le nombre de public habituellement présent aux séances, la mise en œuvre de moyens techniques pour la retransmission en direct n'est pas judicieuse.

Madame le Maire soumet le huis clos au vote.

- › **Le Conseil Municipal,**
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 - o **Décide** de tenir la présente séance à huis clos.

2. Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire indique que l'ensemble des conseillers a reçu le compte-rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

- › **Le Conseil Municipal,**
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 - o **Approuve** le procès-verbal de la séance du 02 mars 2021.

3. Recouvrement de créances

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le Presbytère, situé au 1er étage du bâtiment de la Mairie est occupé par l'Association Saint Antoine (ASA) et que la micro-crèche Mes premiers pas occupe un local communal.

Aussi y-a-t-il lieu de recouvrer les sommes forfaitaires suivantes :

- 2 364.90 € pour l'année 2020 au titre des consommations de gaz et d'électricité par l'ASA,
- 226.55 € pour l'année 2020 au titre de la consommation d'eau par la micro-crèche Mes premiers pas.

- › **Le Conseil Municipal,**
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 - o **Autorise** Madame le Maire à émettre un titre de 2 364.90 € au nom de l'Association Saint Antoine,
 - o **Autorise** Madame le Maire à émettre un titre de 226.55 € au nom de la micro-crèche Mes Premiers Pas.

4. Admission en non-valeur

Par courrier explicatif du 5 mars 2021, Madame la Trésorière propose de statuer sur l'admission en non-valeur d'une recette (mandat annulatif) :

- n°1 de l'exercice 2011 - objet : remboursement sur paiement - montant : 1.96 €.

Cette somme due par EDF est inférieure au seuil des poursuites (montant trop faible).

Madame le Maire propose d'admettre cette somme de 1.96 € en non-valeur.

- › **Le Conseil Municipal,**
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 - o **Admet** en non-valeur la somme de 1.96 € due par EDF, mandat annulatif N° 1 de 2011,
 - o **Dit** que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune (compte 6541).

5. Office National des Forêts : plan d'action 2021

En application de l'article R 143.10 du Code Forestier, l'ONF propose cette année le programme d'actions qu'il préconise pour la gestion durable du patrimoine forestier.

Ce programme est conforme au document d'aménagement de la forêt, aux engagements de l'ONF liés à la norme ISO 14001 et à notre engagement PEFC (Program for the Endorsement of Forest Certification schemes : promotion de la gestion durable de la forêt).

Des travaux sylvicoles éligibles à une subvention du Conseil Régional et des travaux de dégagement sont proposés. Madame le Maire rappelle les recettes et les dépenses effectuées depuis 2014.

L'assemblée souhaite néanmoins pérenniser le patrimoine communal et s'exprime favorablement sur les travaux suivants :



- o Travaux sylvicoles « susceptibles d'être subventionnés »
Intervention en futaie irrégulière
5 690.00 € HT
(relevé de couvert, dégagement de semis, nettoyage, dépressage et intervention sur les perches, avec finition spéciale)
Localisation : parcelle 3 – 4 ha
 - o Travaux sylvicoles
Dégagement manuel de plantation
1 320.00 € HT
Localisation : parcelle 2 – 0.40 ha
 - o Travaux d'infrastructures : Travaux d'entretien des sentiers de gestion sylvicole
1 320.00 € HT
Localisation : parcelles 1, 2 et 3 – 1 km
- Total : 8 330.00 € HT**

- › **Le Conseil Municipal,**
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 - o **Décide** de faire effectuer les travaux ci-dessus détaillés,
 - o **Souhaite** solliciter l'aide du Conseil Régional pour les travaux « susceptibles d'être subventionnés »,
 - o **Charge** Madame le Maire de transmettre la décision à l'ONF.

6. Approbation du compte de gestion 2020

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- › **Le Conseil Municipal,**
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 - o **Approuve** le compte de gestion de l'exercice 2020.

7. Acceptation du compte administratif 2020

Madame le Maire expose à l'assemblée le détail, tant en fonctionnement qu'en investissement, des différents postes de dépenses et de recettes.

En synthèse, elle présente le compte administratif du budget principal, dressé pour l'exercice 2020, et les résultats définitifs tels que présentés ci-dessous :

Comptes rendus des réunions

du Conseil Municipal

RÉSULTAT BUDGÉTAIRE COMPTE DE GESTION - (Trésorerie) - COMPTE ADMINISTRATIF (Ordonnateur) - TTC						
Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés de 2019		224 570,72	616 543,41		391 972,69	
Opérations de l'exercice 2020	755 572,24	1 079 676,44	390 330,35	912 485,90	1 145 902,59	1 992 162,34
Total report 2019 et exercice 2020	755 572,24	1 304 247,16	1 006 873,76	912 485,90	1 537 875,28	1 992 162,34
Résultat de Clôture de l'exercice 2020		324 104,20		522 155,55		846 259,75
Résultat cumulé des exercices 2019 et 2020, hors RAR 2020		548 674,92	94 387,86		-454 287,06	
Restes à réaliser 2020 à reporter en 2021			119 205,90		119 205,90	
TOTAUX CUMULES (report 2019, exercice 2020 et RAR 2020)	755 572,24	1 304 247,16	1 126 079,66	912 485,90	1 881 651,90	2 216 733,06
RESULTATS DEFINITIFS		548 674,92	213 593,76			335 081,16

L'assemblée a entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2020 qui concorde avec le compte administratif 2020.

Madame le Maire quitte la salle quelques minutes laissant Monsieur Gianni GUERINI, adjoint aux finances, soumettre le vote à l'assemblée.

- › Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité des 11 votants,
o **Approuve** le compte administratif de l'exercice 2020.

8. Affectation du résultat 2020

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les résultats réalisés et propose leur répartition comme suit :

Section Fonctionnement	Bilan de Clôture 2020		Affectation du résultat		
	Excédent 2019 (002)	224 570,72 €	Compte 002 (BP 2021)	Excédent de fonctionnement reporté (exercice 2020)	335 081,16 €
	Total des Recettes	1 079 676,44 €			
	Total des Dépenses	755 572,24 €			
	Résultat de l'exercice	324 104,20 €			
	Résultat à affecter F	548 674,92 €			
Section Investissement	Bilan de Clôture 2020		Affectation du résultat		
	Excédent 2019 (001)	-616 543,41 €	Compte 1068 (BP 2021)	Excédent de fonctionnement capitalisé	213 593,76 €
	Total des Recettes	912 485,90 €			
	Total des Dépenses	390 330,35 €			
	Résultat de l'exercice	522 155,55 €	Compte 001 (BP 2021)	Déficit d'investissement reporté (exercice 2019)	-94 387,86 €
	Résultat à affecter I	-94 387,86 €			

- › Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
o **Approuve** ces affectations.

9. Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales 2021

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2020, équilibré en section de fonctionnement ;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition de 2020 et de les reconduire à l'identique sur 2021 soit :

- Taxe d'habitation = non renouvelé (compensation par l'Etat),
- Foncier bâti = 12.44 % (taux communal) + 12.03 % (taux départemental) soit 24.47 %*
- Foncier non bâti = 74.49 %.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, qui connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- › Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
o **Approuve** et vote le maintien de ces taux,
o **Charge** Madame le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

*Le taux communal sera inchangé, mais à compter de 2021, les taux communaux et départementaux seront confondus en une seule colonne sur les avis de taxe. Le taux indiqué cumulera donc le taux communal et le taux départemental. Mme le Maire précise qu'une communication sera effectuée dans le prochain bulletin communal pour informer les habitants.

10. Vote du budget primitif 2021

Madame le Maire présente le projet du budget principal et informe des orientations qui ont prévalu à son élaboration lors de la commission finances du 5 mars 2021.

Il se présente comme suit :

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Vote	1 349 316.16 €	1 014 235.00 €
	Résultat reporté		335 081.16 €
	Total section fonctionnement	1 349 316.16 €	1 349 316.16 €
Investissement	Vote	904 262.95 €	1 117 856.71 €
	Restes à réaliser	119 205.90 €	
	Solde d'exécution reporté	94 387.86 €	
	Total section investissement	1 117 856.71 €	1 117 856.71 €
Total du budget		2 467 172.87 €	2 467 172.87 €

» Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- o Approuve et vote par section et par chapitre ce budget équilibré.

11. Représentation de la commune dans les commissions intercommunales

Compte tenu des représentations multiples de Madame le Maire et des adjoints dans les différents organismes extra communaux, Madame le Maire propose d'ouvrir la représentation de la commune dans les commissions intercommunales aux membres du conseil municipal. Elle liste ces commissions et appelle les volontaires.

Monsieur Maxime ORSIER accepte de rejoindre la commission « Aménagement du Territoire ».

» Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- o Désigne Maxime ORSIER représentant de la commune au sein de la commission intercommunale « Aménagement du Territoire ».

12. Décisions prises par délégation

Déclaration d'intention d'aliéner

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle n'a pas exercé son droit de préemption urbain sur les parcelles énoncées ci-dessous :

- parcelles E 151, 152, 156 et 157, situées au lieu-dit « Chez Joindet »,
- parcelles E 1401 et E 1711, situées au lieu-dit « Cologny ».

Demande de subvention au Conseil Départemental (Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS))

Madame le Maire indique que pour cette année, elle présente les projets suivants :

- Travaux sur bâtiments communaux :
demande subventionnable 450 000.00 € HT
- Matériel de voirie 18 000.00 € HT

- Travaux de réfection de toitures 56 769.20 € HT
- Bibliothèque 87 295.07 € HT



13. Commissions communales/Comités consultatifs

05/03/2021 : Commission Communale des Impôts Directs

05/03/2021 : Commission Finances

16/03/2021 : Commission Affaires Scolaires

17/03/2021 : Commission Urbanisme

23/03/2021 : Commission Bâtiments

14. Questions diverses

Travaux de la bibliothèque

L'aménagement intérieur touche à sa fin. La livraison des meubles est prévue ce jeudi 01/04/2021. La remise en place va pouvoir débuter.

La rénovation de la façade et des volets est prévue, les devis sont en attente.

Aménagement devant le cimetière

Une remise en forme de l'environnement paysager a eu lieu. Il sera complété par la plantation de quelques arbres et plantes diverses.

Marché

Avec le retour des beaux jours, il se tiendra à nouveau sur la place de la Mairie dès ce jeudi 1er avril 2021 proposant, de 15h à 19h00, fruits, légumes, traiteur, viande, fromage, pâtisserie...

Journée environnement

Elle aura lieu le samedi 24/04/2021. La mise à disposition des bennes est maintenue pour la collecte des objets encombrants.

Une réflexion pour adapter cette manifestation à la situation sanitaire est en cours.

Projet de territoire

La consultation menée par la Communauté de Communes Arve et Salève est en cours actuellement auprès des habitants : information diffusée dans les boîtes aux lettres (flyers), dans les hameaux, sur le panneau lumineux, le site internet...

Une restitution du diagnostic à l'intention des élus et des personnels est programmée le lundi 10 mai 2021 à 17h30 (modalité de réunion à définir).

Elections Départementales et Régionales

Le recensement des personnes disponibles pour la tenue des bureaux de vote est initié ce jour. 24 créneaux sont à pourvoir, nécessitant 24 personnes. L'appel aux volontaires sera étendu aux membres du Centre Communal de l'Action Sociale et au personnel communal électeur sur la commune, voire à des électeurs disponibles si besoin.

Comptes rendus des réunions

du Conseil Municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2021

Excusés : CLERC David, JACQUEMOUD Edouard
Procuration : 0 — Absent : 0 — Public : 0
Secrétaire de séance : LAYEUX Camille

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

1. Séance à huis clos

Comme l'autorise l'article L 2121-18 du code général des collectivités territoriales, en raison du couvre-feu relatif à la crise sanitaire, instauré par le gouvernement de 19h00 à 6h00, Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos.

Le public ne peut se déplacer durant ce créneau pour assister à des séances publiques (objet de déplacement non prévu sur les attestations dérogatoires de personnes non élues).

Compte tenu de leurs engagements professionnels ou familiaux, les membres de l'assemblée ne peuvent se réunir plus tôt dans la journée.

Considérant le nombre de public habituellement présent aux séances, la mise en œuvre de moyens techniques pour la retransmission en direct n'est pas judicieuse.

Madame le Maire soumet le huis clos au vote.

- › **Le Conseil Municipal,**
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- o **Décide** de tenir la présente séance à huis clos.

2. Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire indique que l'ensemble des conseillers a reçu le compte-rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

- › **Le Conseil Municipal,**
- o **Approuve** le procès-verbal de la séance du 30 mars 2021.

3. Emploi d'été

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que :

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et que celui-ci doit mentionner sur quel grade il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDÉRANT qu'en raison du surcroît de travail relatif au fleurissement estival de la commune et à l'entretien des bâtiments scolaires,

Il y a lieu, de créer un emploi saisonnier d'agent technique polyvalent (adjoint technique) à temps complet à raison de 35 heures de travail par semaine, pour la période du 1^{er} juin 2021 au 30 septembre 2021.

- › **Le Conseil Municipal,**
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- o **Décide** de créer un emploi saisonnier d'agent technique polyvalent à compter du 1^{er} juin 2021 au 30 septembre 2021,
- o **Précise** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures,
- o **Décide** que la rémunération sera comprise entre l'IB 354 et l'IB 370,
- o **Habilite** le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi (contrat d'une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois).

4. Règlement services périscolaires

Madame le Maire informe l'assemblée que la Commission Affaires Scolaires s'est réunie le 16 mars 2021 pour adapter le règlement et compléter les tarifs des services périscolaires.

Madame le Maire donne lecture de ces documents dont les principaux compléments ou précisions portent sur :

- le paiement du repas de la cantine lors de l'absence d'un enseignant,
- la majoration appliquée pour défaut d'inscription à la cantine ou le départ en retard d'un enfant après 18h30 (en sus du prix de la prestation),
- le Projet d'Accueil Personnalisé : tarif spécifique si les parents fournissent eux-mêmes le repas de l'enfant, correspondant au demi-tarif relatif au quotient familial,
- l'attestation du quotient familial fournie au moment de l'inscription : valable pour l'année scolaire entière,

- › **Le Conseil Municipal,**
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- o **Approuve** les modifications du règlement et de la fiche d'inscription correspondante.

5. Tarifs services périscolaires

Les modifications du règlement votées au cours de cette même séance emportent les précisions suivantes sur les tarifs :

- Frais de dossier par famille 25 €
(par année scolaire et dès la 1^{ère} utilisation d'un service au moins)
- Majoration défaut d'inscription par enfant 15 €
(en sus du prix de la prestation)
- Majoration départ en retard après 18h30 par enfant 15 €
(en sus du prix de la prestation)

Tarif cantine :

Quotient familial	< 600	de 601 à 1400	de 1401 à 2200	de 2201 à 3000	≥ 3001 ou adulte
Tarif	3.90 €	4.90 €	6.20 €	7.55 €	8.90 €

Tout repas commencé est dû en totalité.

En cas de panier-repas fourni par la famille dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) : demi-tarif pour chaque tranche de quotient familial arrondi au 0.05 € supérieur, soit :

Quotient familial	< 600	de 601 à 1400	de 1401 à 2200	de 2201 à 3000	> 3001 ou adulte
Tarif en cas de PAI	1.95 €	2.45 €	3.10 €	3.80 €	4.45 €

Tarif garderie :

7h30-8h20	3.10 €
16h00-17h00	3.50 €
16h00-18h00	4.90 €
16h00-18h30	5.90 €

Tout créneau commencé est dû en totalité.

Pour la garderie du soir, ne cocher qu'un seul créneau (le plus ample qui correspond à votre besoin).

► Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- o **Vote** les tarifs énoncés ci-dessus, applicables à la rentrée de septembre 2021.

6. Décisions prises par délégation

Déclaration d'intention d'aliéner

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle n'a pas exercé son droit de préemption urbain sur la parcelle énoncée ci-dessous :

- parcelle E 1935, située « 243 route du Mont Salève »,

7. Commissions communales/Comités consultatifs

16/04/2021 : Commission Urbanisme

28/04/2021 : Commission Urbanisme

11/05/2021 : Commission Finances

8. Questions diverses

Acquisition foncière

Une étude portant sur un bien immobilier situé au centre de la commune est en cours. La collectivité a sollicité le conseil de l'Établissement Public Foncier (EPF) qui a établi une estimation. Forte de cette dernière, la commission finances a fixé une offre de prix qui sera remise au vendeur par l'EPF.

Cet organisme peut aussi servir d'appui dans les démarches à effectuer en cas de concrétisation de l'achat par la commune, proposer une solution de portage financier et assurer la gestion de la location du bien.

Personnel communal

Un nouvel agent prendra ses fonctions début juin, à mi-temps au secrétariat.

Fête des Mères

Compte tenu du contexte sanitaire et afin de limiter les contacts, la cérémonie de la Fête des Mères traditionnellement organisée par le Conseil Municipal n'aura pas lieu cette année. L'assemblée souhaite une bonne fête à toutes les Mamans et forme le vœu de pouvoir renouer avec un temps convivial en 2022...

Centre Communal d'Action Sociale

Un membre non élu a présenté sa démission qui a été acceptée. Nomination d'un nouveau membre ou modification du nombre de membres à réfléchir.

Lettre anonyme

Une propagande de l'équipe municipale actuelle a été retrouvée annotée dans la boîte aux lettres de la mairie. L'indication portée

concerne plusieurs membres du conseil municipal : Madame le Maire donne connaissance de ce document à l'assemblée.



Animaux

Un membre de l'assemblée rapporte les nuisances de nos amis les bêtes : les déjections de chats et de chiens sont de plus en plus nombreuses en Centre Village. Un appel est lancé aux maîtres afin qu'ils veillent à l'impact de leurs animaux sur l'espace public et les propriétés privées d'autrui. Le service de fourrière « Animaux Secours » sera sollicité pour les animaux errants.

La nuit est belle

Cette opération visant à réduire la pollution lumineuse revient le 21 mai 2021. Notre commune participera et éteindra un maximum d'éclairages publics cette nuit-là.

Élections départementales et régionales

Elles auront lieu les 20 et 27 juin 2021 de 8 à 18h00 : bureaux de vote et panneaux d'affichages réglementaires seront installés à la salle polyvalente pour répondre aux exigences sanitaires et au code électoral.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2021

Excusés : AMARAL Marie-Aurélien (procuration à PRALLET Elisabeth), BOVAGNE Alexis, LAYEUX Camille

Procuration : 1 — Absent : 0 — Public : 1

Secrétaire de séance : PRALLET Elisabeth

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

1. Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire indique que l'ensemble des conseillers a reçu le compte-rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

► Le Conseil Municipal,

- o **approuve** le procès-verbal de la séance du 18 mai 2021.

2. Dépenses fêtes et cérémonies

Vu l'article D. 1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la caducité de la délibération 2015 02 04 du fait du renouvellement du Conseil Municipal en 2020,

Sur la demande de Madame la Trésorière de Reignier,

Conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire, une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies », doit être prise par l'assemblée actuelle.

Madame le Maire propose de prendre en charge sur l'article 6232 les dépenses suivantes :

o d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, les récompenses de concours (maisons fleuries, dessin...), diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas et cadeaux aux aînés de plus de 65 ans,

Comptes rendus des réunions

du Conseil Municipal

- o les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires, réceptions officielles, colis de Noël,
- o le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à de telles prestations ou contrats,
- o les feux d'artifices, concerts, manifestations culturelles,
- o les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations,
- o les frais de restauration, de séjours et transports des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

› **Le Conseil Municipal,**
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

o **Décide** de prendre en charge :

- › d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, les récompenses de concours (maisons fleuries, dessin...), diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas et cadeaux aux aînés de plus de 65 ans,
- › les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires, réceptions officielles, colis de Noël,
- › le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à de telles prestations ou contrats,
- › les feux d'artifices, concerts, manifestations culturelles,
- › les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations,
- › les frais de restauration, de séjours et transports des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

3. Subventions Association des Parents d'Elèves

Madame le Maire informe d'une demande de subvention de l'Association des Parents d'Elèves relative à l'achat pour le fleurissement de la commune, d'un montant de 300.00 €.

Madame la Directrice de l'école de La Muraz a sollicité une subvention pour un séjour classe de découverte (séjour en

péniche) du 21 au 24 juin, pour les classes de CP/CE2 et CM1/CM2. Cette demande s'élève à 1500.00 € (50 enfants x 4 jours x 7.50 €).

La participation financière de la commune conditionne celle pouvant être accordée par le Conseil Départemental pour ce séjour. L'Association des Parents d'Elèves porte ce projet et encaissera donc cette subvention.

› **Le Conseil Municipal,**
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

o **Vote** les subventions au profit l'Association des Parents

- › De 300.00 € pour le fleurissement,
- › De 1 500.00 € pour le séjour de la classe découverte,
- › Soit d'un total de 1 800.00 €

o **Autorise** Madame le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget 2021.

4. Tarification sociale des cantines scolaires

Afin d'alléger le poids des dépenses d'alimentation pour les familles défavorisées, d'améliorer la qualité des repas servis aux enfants et de donner à chacun les moyens de la réussite, l'Etat soutient la mise en place de tarifications sociales des cantines scolaires par les collectivités.

A cette fin, il verse une aide financière de 3€ par repas servi au tarif maximal d'1€, dans le cadre d'une grille tarifaire progressive calculée selon les revenus des familles ou idéalement sur le quotient familial. Cette grille doit comporter au moins trois tranches, dont au moins une tranche est inférieure ou égale à 1 € et une supérieure à 1€.

Peuvent bénéficier de ce dispositif les communes :

- éligibles à la fraction « péréquation » de la dotation de solidarité rurale (DSR),
- proposant une grille tarifaire prévoyant au moins 3 tranches progressives, basées sur le quotient familial, dont au moins 1 tranche est inférieure ou égale à 1 € et une au moins supérieure à 1 €.

Notre commune répond à ces critères. Aussi Madame le Maire propose-t-elle à l'assemblée :

- de mettre en place une tarification encore plus sociale à l'intention des familles qui peuvent en bénéficier,
- de baisser le prix du repas de la tranche < 600 à 1 € durant la période de soutien de l'Etat,
- de fixer comme suit les tarifs de cantine à compter du 1^{er} septembre 2021,

Quotient familial	< 600	de 601 à 1400	de 1401 à 2200	de 2201 à 3000	› 3001 ou adulte
Tarif	1.00 €	4.90 €	6.20 €	7.55 €	8.90 €
Tarif en cas de PAI	0.50 €	2.45 €	3.10 €	3.80 €	4.45 €

Enfant de personnel communal durant le temps de travail de son parent affecté au service de la cantine, dont QF > 600 : 3.90 €.

Elle sollicite de l'assemblée l'autorisation de signer avec l'Etat la convention pour une durée de 3 ans afin de bénéficier d'une aide de 3 € par repas facturé 1 euro.

Le débat s'installe autour de la table.

- › **Le Conseil Municipal,**
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
o **Vote** les tarifs de cantine suivants :

Quotient familial	< 600	de 601 à 1400	de 1401 à 2200	de 2201 à 3000	» 3001 ou adulte
Tarif	1.00 €	4.90 €	6.20 €	7.55 €	8.90 €
Tarif en cas de PAI	0.50 €	2.45 €	3.10 €	3.80 €	4.45 €

Enfant de personnel communal durant le temps de travail de son parent affecté au service de la cantine, dont QF > 600 : 3.90 €.

- o **Autorise** Madame le Maire à signer avec l'Etat, la convention prévoyant son soutien financier de 3 € par repas facturés au plus 1 € par la commune, et ce pour une période de 3 ans (sous réserve de la disponibilité des crédits votés en loi de finances),
- o **Autorise** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches pour mettre en œuvre cette décision, notamment avec l'Agence des Service et des Paiements (ASP).

5. Acquisition foncière : convention de portage par l'Etablissement Public Foncier

Madame le Maire indique qu'elle a sollicité l'intervention de l'Etablissement Public Foncier 74 (EPF) pour acquérir un ensemble immobilier situé au centre bourg, qui est nécessaire à la commune pour favoriser l'implantation d'un nouveau commerce de proximité afin de revitaliser le village.

Ce projet entre dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) de l'EPF (2019/2023), thématique « Activité Economique ».

Le bien concerné est le suivant :

Désignation des biens à acquérir sur la Commune de La Muraz (B193AA)					
Situation	Section	N° cadastral	Surface	Bâti	Non bâti
98/106 Place Centre Village	E	1893	0 a92 ca	X	
Ensemble immobilier comportant un local commercial en rez-de-chaussée et deux appartements en duplex (R+1+C)					

Dans sa séance du 11 mai 2021, la Commission Finances a opté pour un portage sur 16 ans (opération blanche).

Dans sa séance du 20 mai 2021, le Conseil d'Administration de l'EPF a donné son accord pour procéder à cette acquisition qui est réalisée sur la base d'une évaluation fixée par France Domaine, pour la somme de 320 000.00 €.

Vu l'article L324-1 du Code de l'Urbanisme,

Vu les statuts de l'EPR 74,

Vu le PPI (2019/2023),

Vu le Règlement Intérieur de l'EPF 74,

Vu les modalités d'intervention, de portage et de restitution définies par la convention pour portage foncier entre la Commune et l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie,

Vu l'avis de la commission finances du 11 mai 2021,

- › **Le Conseil Municipal,**
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
o **Approuve** les modalités d'intervention, de portage et de restitution du bien,

- o **Autorise** Madame le Maire à signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de la présente délibération.



6. Décisions prises par délégation

Déclaration d'intention d'aliéner

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle n'a pas exercé son droit de préemption urbain sur les parcelles énoncées ci-dessous :

- parcelles E 1315, 1318, 1390, situées « Le Peutet », et « 158 route du Mont Salève »

7. Commissions communales/Comités consultatifs

21/05/2021 : Commission Bâtiments/Voirie

28/05/2021 : Commission de Contrôle des listes électorales

16/06/2021 : Commission Urbanisme

8. Questions diverses

Aucune



Budget 2021

Nos finances

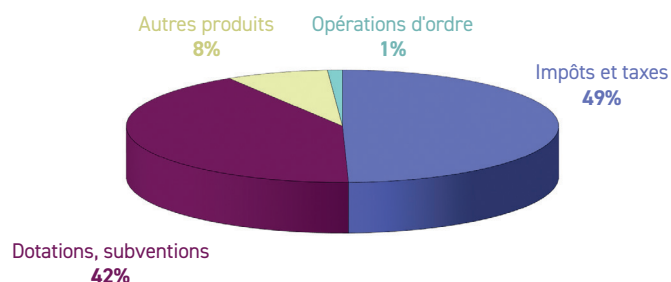
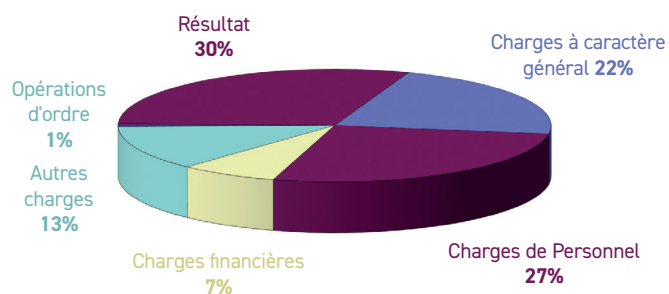
L'exercice 2020 montre un résultat de fonctionnement de 324.107,20€. En résultat cumulé, nous disposons d'un excédent de 548.677,92€. Les investissements prévus en 2020 n'ont pas pu être tous réalisés. Pour l'exercice 2021 nos charges financières n'augmentent que légèrement puisque les emprunts contractés pour le groupe scolaire ont tous été encaissés. Nous voici maintenant dans une période de stabilité au cours de laquelle les investissements resteront limités. Les tableaux et graphes joints vous montreront les détails nécessaires pour une bonne compréhension.

Comme d'habitude, les taux d'imposition demeurent sans augmentation. Votre imposition ne subira (pour la partie communale) que l'augmentation du coût de la vie estimée par le Ministère des Finances, répercutée sur la base d'imposition.

E.T.

Compte administratif 2020

Section de Fonctionnement



Dépenses

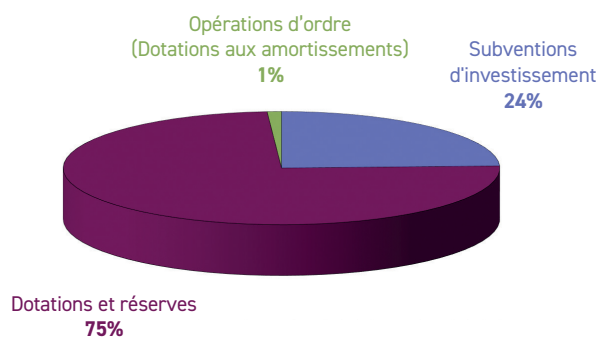
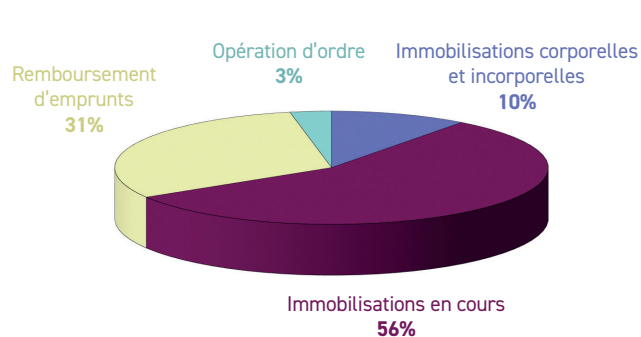
Charges à caractère général	235 377,57
Charges de Personnel	293 722,73
Charges financières	78 916,24
Autres charges	137 914,44
Opération d'ordre	9 641,26
Résultat	324 107,20
Total	1 079 679,44

Recettes

Impôts et taxes	535 077,14
Dotations, subventions	449 631,64
Autres produits	82 936,31
Opérations d'ordre	12 034,35
Total	1 079 679,44



Section d'Investissement



Dépenses

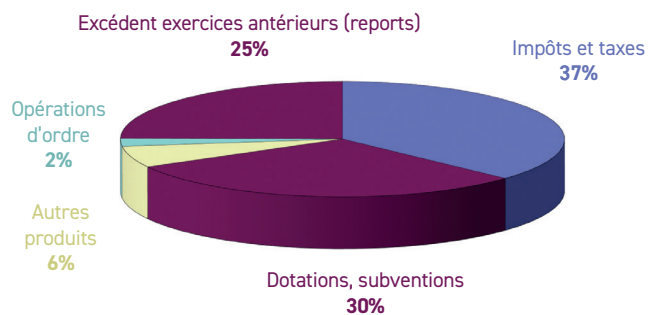
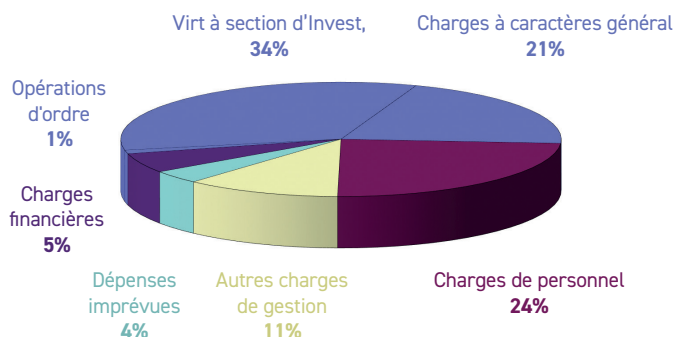
Immobilisations corporelles et incorporelles	40 008,98
Immobilisations en cours	218 608,06
Remboursement d'emprunts	119 681,96
Opération d'ordre	12 031,35
Total	390 330,35

Recettes

Subventions d'investissement	222 743,66
Dotations et réserves	680 100,98
Opérations d'ordre (Dotations aux amortissements)	9 641,26
Total	912 485,90

Budget Principal 2021

Section de fonctionnement



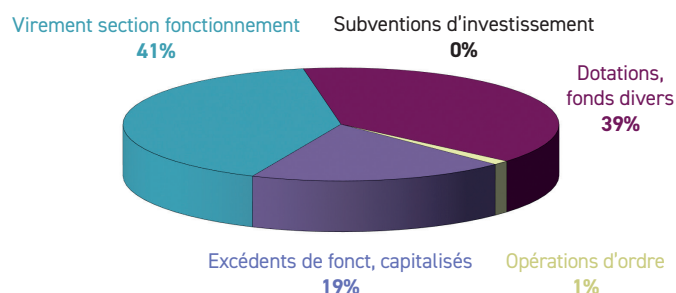
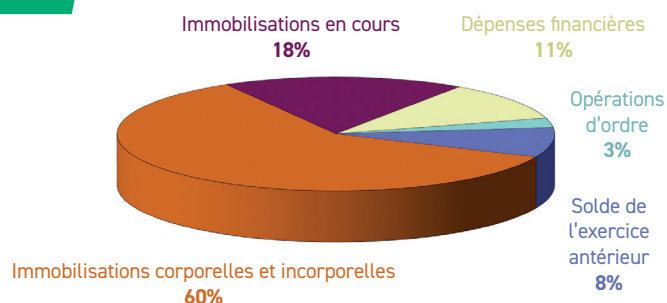
Dépenses

Charges à caractère général	277 834,61
Charges de Personnel	325 220,00
Autres charges de gestion	153 763,46
Dépenses imprévues	50 000,00
Charges financières	75 000,00
Opérations d'ordre	13 759,89
Virt à section d'Invest,	453 738,20
Total	1 349 316,16

Recettes

Impôts et taxes	498 400,00
Dotations, subventions	405 500,00
Autres produits	80 335,00
Opérations d'ordre	30 000,00
Excédent exercices antérieurs (reports)	335 081,16
Total	1 349 316,16

Section d'Investissement



Dépenses

Immobilisations corporelles et incorporelles	670 519,81
Immobilisations en cours	200 000,00
Dépenses financières	122 949,04
Opérations d'ordre	30 000,00
Solde de l'exercice antérieur	94 387,86
Total	1 117 856,71

Recettes

Subventions d'investissement	
Dotations, fonds divers	436 764,86
Opérations d'ordre	13 759,89
Excédents de Fonct, capitalisés	213 593,76
Virement Section Fonctionnement	453 738,20
Total	1 117 856,71

Application de la réforme fiscale

La commune a fait le choix de ne pas augmenter ses taux d'imposition pour l'année 2021, comme c'est le cas depuis plusieurs années.

Néanmoins, la loi de Finances 2020 ayant prévu la suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP) dès 2021 pour 80% des ménages, les collectivités territoriales n'ont plus à voter le taux de cette taxe à compter de cette année. Pour compenser la perte du produit de la THRP, les communes se voient bénéficier de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). Par conséquent, en 2021, le taux de référence de la TFPB pour la collectivité correspondra au taux communal 2020 (10.67%) + taux départemental de TFPB 2020 (12.03%) soit 22.70%.

Espaces verts

Aux services techniques, Laurent Dupont-Descombes et Daniel Baillard poursuivent les travaux habituels selon les saisons : tontes, plantations, entretien des bords de routes, entretien des bâtiments municipaux et bien d'autres missions en fonction des besoins de la commune...

Dernièrement, nous avons profité de travaux effectués à proximité par une entreprise, pour réaliser la réfection complète du massif situé route de Cruseilles, devant le parking du cimetière.

L'ensemble de la terre de cet espace a été remplacé afin que les nouveaux arbres et arbustes puissent croître et embellir l'entrée sud de la commune. Ce massif est composé uniquement de végétaux persistants donc durables. Bien que la pluviométrie des derniers mois écoulés ait été favorable aux plantes, les services techniques veillent à leur

arrosage pour une bonne reprise. Pour les années à venir, lorsque tout sera implanté, il ne devrait plus être nécessaire d'arroser cet aménagement.

G.G.



Urbanisme

Demandes de permis de construire

BAILLARD Daniel – 1589 route des Nants
Maison individuelle (*demande accordée*)

BAILLARD Daniel – 1589 route des Nants
Maison individuelle (*demande accordée*)

GAEC LES VERPILLIERES – 218 chemin de Besace
Bâtiment agricole (*demande accordée*)

THÖRIG Christelle – 300 chemin des Envers
Garage semi-enterré (*demande accordée*)

Demandes de déclarations de travaux

DAMBRUNE David – 2291 route d'Esery
Enrochement (*demande refusée*)

DUVERNAY Patrick – 144 route de Sorat, Lully, Bernex
Rénovation bâtiment (*demande accordée*)

STE PIE – 20 chemin Louis Chirpaz, Ecully
Panneaux photovoltaïques (*demande accordée*)

BOILLLOT David – 90 route d'Esery
Création d'ouvertures (*refus tacite*)

PERBET Julie – 81 route des Nants
Ravalement de façades et clôture (*demande accordée*)

VIRET Stéphane – 1747 route des Bois d'Yvre
Prolongement tubage (*demande refusée*)

GRANDJACQUES TP – St Pierre en Faucigny
Reprofilage de parcelle (*demande refusée*)

BOURGUIGNON François – Route du Mont Salève
Garage à l'intérieur de l'existant (*demande accordée*)

BLATRIER Gérard – 114 allée des Côtes du Fernex
Isolation extérieure (*demande accordée*)

MATHIEU Jordan – 22 chemin de la Scierie
Déplacement cabanon (*demande accordée*)

FABBI Alexandre – 229 chemin de la Grange Rouge
Abri jardin (*demande accordée*)

La Ferme du Champ Bolliet – 86 chemin du Champ Bolliet – Abri jardin (*demande accordée*)

GRADIA Francois – 2509 route des Bois d'Yvre
Abri jardin (*demande accordée*)

FEROUL Nathalie – 5 chemin des Envers
Pose de vélux (*demande accordée*)

MATHIEU Jordan – 22 chemin de la Scierie
Changement clôture (*demande accordée*)

GUERIN Daniel – 139 route des Monts
Abri jardin (*demande en cours d'instruction*)

Les actus Bâtiments / Voirie

• La toiture de l'école – Phase 2

Durant les semaines à venir, le dernier pan de la toiture de l'école sur l'ancien bâtiment va être complètement rénové. En effet, des infiltrations d'eaux ont été constatées à plusieurs endroits dans les combles et il est important de protéger les classes que cette toiture abrite. La dépose complète de la couverture actuelle va être réalisée par une entreprise spécialisée car les ardoises présentes sur le toit contiennent de l'amiante. Le chantier sera sans danger pour les personnes à proximité, puisque aucune poussière ne sera générée.

La charpente sera alors à son tour réparée et remise d'aplomb avant qu'une couverture toute neuve, identique au pan opposé, ne vienne finaliser le chantier tout juste avant la rentrée scolaire de septembre. Si toutefois la météo de cet été joue le jeu...

De plus, dans le cadre du plan de relance de l'économie, le coût de ces travaux sera pris en charge à hauteur de presque 33 % par une subvention émanant de l'Etat, soit la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) qui nous a été attribuée.

• Les Conteneurs semi-enterrés (CSE)

Les ordures ménagères de notre commune sont gérées par la communauté de communes Arve et Salève (CCAS) qui en a la compétence. D'ici à fin 2022, l'ensemble de la commune sera équipé en conteneurs semi-enterrés à l'image de ce qui se fait déjà devant la salle polyvalente ou encore à la Biollitte. Il n'y aura donc plus de ramassage hebdomadaire en porte-à-porte mais un apport volontaire de nos déchets ménagers dans ces CSE.

En complément des ordures ménagères, trois CSE de tri (papier/cartonnettes, bouteilles en plastiques et verre) seront installés sur plusieurs points de collecte qui ont été définis avec la CCAS. Ces points de collecte ont été judicieusement positionnés afin de les rendre accessibles à tous, en toute sécurité, aussi bien pour les usagers que pour l'opération de collecte avec le camion-grue.

Lorsque les CSE seront installés et opérationnels, une communication vous sera faite par la CCAS et le SIDEFAGE vous indiquant la marche à suivre afin d'assurer le bon fonctionnement de ces installations.

La CCAS nous rappelle qu'en aucun cas des encombrants ne devront être déposés devant ces conteneurs car ils ne seront pas collectés. Pour cela, il y a la déchetterie intercommunale de Reignier-Esery ou les deux bennes que met chaque année à disposition la mairie devant le hangar des services techniques lors de la journée environnement (dernier samedi d'avril) et à l'automne (dernier samedi d'octobre).



• Jeux pour enfants

Il aura fait son temps... Le jeu en bois à l'arrière de l'école et du terrain multisports nécessite depuis plus d'un an de nombreuses réparations effectuées par nos services techniques. Lors du dernier conseil d'école, les parents d'élève nous ont alertés sur l'état du module. Soucieux de la sécurité de nos enfants nous avons donc décidé de le remplacer. La commande est passée auprès de notre fournisseur et dans le courant du mois de septembre 2021 nous devrions le recevoir. Il sera adapté aux enfants de 2 à 10 ans, bien plus coloré et robuste que le jeu actuel.

Le temps des travaux de démontage de l'ancien jeu et de montage du nouveau, l'arrière de l'aire de jeux sera donc fermé au public durant plusieurs jours.

A.S.



• L'éclairage public

La réflexion sur la rénovation de l'éclairage public de notre commune se poursuit avec le SYANE et un questionnaire vous sera prochainement remis afin de mieux appréhender vos attentes en matière d'éclairage. Mon hameau doit-il être éclairé la nuit ? Faut-il selon vous éteindre les lumières de 22h00 à 06h00 du matin, etc. ?

• Les travaux de voirie de la Communauté de Communes Arve et Salève (CCAS)

La commune de La Muraz est pleinement engagée dans la commission infrastructure de la CCAS qui travaille depuis plus d'un an à définir sa compétence en matière de voirie. L'entretien des voiries intercommunales (hors routes départementales) est plus qu'essentiel sur notre territoire. Un diagnostic de ces voiries a été réalisé en 2019. Il donne un plan d'entretien à suivre sur l'entretien de telle ou telle voirie en fonction de son usage (dessertes locales de riverains, voies de liaison et de circulation à l'intérieur de la commune ou encore voies intercommunales permettant l'accès aux différents lieux de vie). Ce sont sur ces dernières que l'accent est donné depuis un an et jusqu'à l'année prochaine. Sur notre commune, c'est par exemple la route des Monts qui est principalement concernée puisque c'est la seule route qui permet l'accès à d'autres villages et qui n'est pas une route départementale. C'est donc principalement sur cette portion que les travaux de voirie seront reconduits cette année en continuité des portions réalisées l'an dernier.



Nouvel agent municipal



La municipalisation des services périscolaires (la restauration scolaire et la garderie) et le départ d'un agent, il y a quelques mois, ont apporté une surcharge de travail aux agents administratifs communaux restants. Ils avaient besoin d'aide. Aussi, correspondant au profil et au besoin de notre commune, Stéphanie Pose est arrivée le jeudi 3 juin pour renforcer l'équipe en place. Travaillant à mi-temps, elle aura outre le suivi des affaires scolaires, différentes missions de communication ou en lien avec les associations. Bienvenue à elle.

S.P.

Départ en retraite

Le mardi 29 juin, une petite réception était organisée en mairie en comité restreint, à l'occasion du départ à la retraite de Marie-Pierre Dupont-Descombes, A.T.S.E.M. (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) au niveau de la classe des Grandes Sections / C.E.1. Le 6 juillet au soir, dès que la cloche aura sonné, l'école sera véritablement finie et le temps des grandes vacances prolongées sera effectif.

Embauchée depuis le 7 janvier 2013, Marie-Pierre a d'abord travaillé sous la houlette de l'Association des Parents d'Elèves, jusqu'à la municipalisation des services périscolaires en 2018.



Depuis son embauche, elle a assisté Stéphanie REVERAULT, professeur des écoles, avec sérieux, passion et professionnalisme. Pliages, découpages, collages, bricolages etc... n'ont plus de secret pour Marie-Pierre qui a vu évoluer de nombreux bambins. Pendant toutes ces années, elle aura vu grandir de nombreux enfants, environ 150. Elle assurait également le créneau de la garderie du matin.

Collègues, élus, enseignants et sa famille étaient présents pour lui manifester toute leur reconnaissance et la remercier de sa disponibilité et de son dévouement. Une plante et un bon cadeau lui ont été remis à l'occasion de cette petite cérémonie.

N.P.



Élections départementales et régionales

Après les municipales l'an dernier, ce double scrutin devrait être le dernier avant la fin du quinquennat d'Emmanuel Macron.

A quoi servent-ils ? Ces deux scrutins distincts sont organisés tous les 6 ans pour renouveler la composition des conseils régionaux et départementaux.

Ils ont eu lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021, à la salle polyvalente.

En effet, à cause du covid et du double scrutin, le bureau de vote a dû être délocalisé.

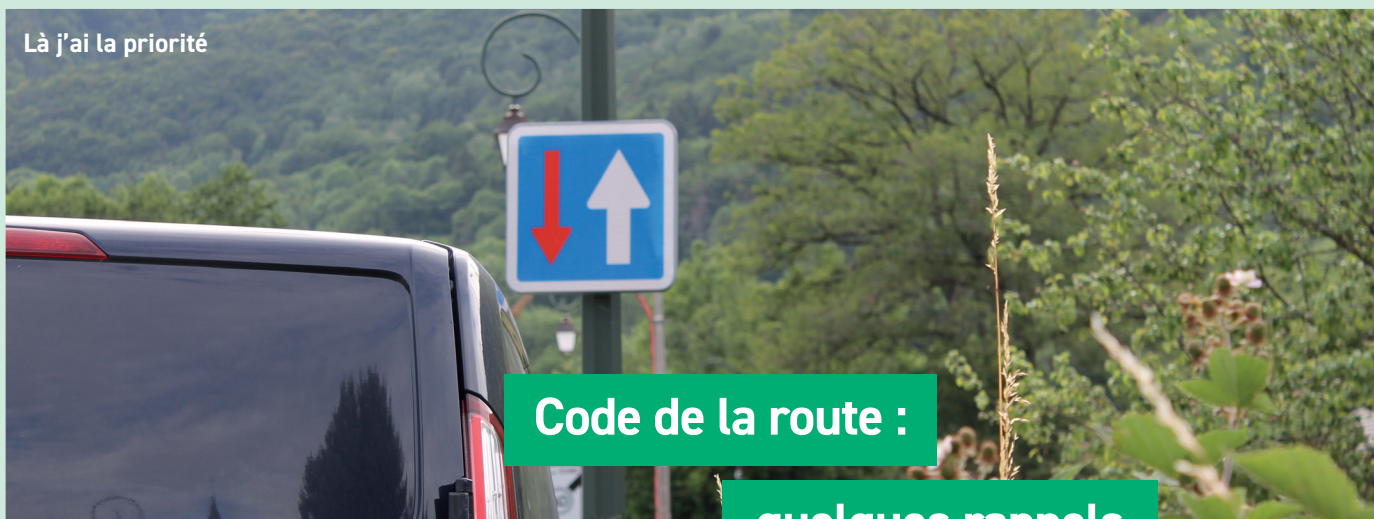
Les consignes de la préfecture ont été suivies scrupuleusement afin de permettre un vote en toute sécurité : jauge de 6 électeurs, un seul sens de circulation, masques et désinfectants à disposition. Cela n'a pas empêché l'équipe des assesseurs d'échanger quelques mots avec les électeurs dans une ambiance masquée certes, mais conviviale.

E.P.

CIVISMES

POUR MÉMOIRE

Là j'ai la priorité



Code de la route :

quelques rappels

Le village de La Muraz est une agglomération et, comme toute agglomération, il est soumis à certaines règles générales du code de la route. Dès que nous franchissons le panneau d'entrée d'agglomération les prescriptions suivantes s'imposent :

- Vitesse limite 50km/h sauf prescription contraire dûment signalée
- Règle de la priorité à droite aux intersections sauf prescription contraire dûment signalée
- La nuit, on reste en feux de croisement si l'agglomération est éclairée.

Ces règles ne s'appliquent plus, sauf prescription contraire, dès qu'on a franchi le panneau de sortie d'agglomération. Lorsqu'un arrêt de bus est matérialisé par une voie aménagée, et c'est le cas au centre du village dans le sens Cruseilles – Annemasse, cette voie est réservée exclusivement aux bus pour permettre la montée et descente des voyageurs. Elle n'est pas un stationnement pour les voitures particulières ni une voie pour dépasser par la droite (mode de dépassement toujours interdit), ni un accès au parking de la Mairie. Cette voie ne bénéficie pas de priorité et une ligne discontinue épaisse marque cette absence de priorité. Donc, en aucun cas il n'est permis de pénétrer dans le parking par cette voie en profitant de sa position à droite pour forcer le passage et dépasser un automobiliste entrant depuis la voie normale de circulation.

Enfin, les vitesses limites à 30km/h doivent être respectées par tous et dans les passages rétrécis la règle de priorité est matérialisée par les panneaux adéquats : c'est la flèche dirigée vers le haut du panneau qui me donne l'instruction à respecter. Si elle est blanche ou noire, j'ai la priorité. Si elle est rouge, je dois la céder. Cette règle de priorité s'applique également aux deux-roues. Bien entendu, la prudence s'impose toujours et mieux vaut renoncer à sa priorité que d'être victime d'un accident.

E.T.



Priorité à droite à l'intersection



Ici je cède le passage



Nuisances sonores et voisinage

Avec les beaux jours, les tondeuses, débroussailluses et autres outils de jardinage ou bricolage sortent du garage et on le comprend !

Toutefois, pour que chacun puisse profiter pleinement de ses extérieurs, sans nuire à la tranquillité et au bien-être de ses voisins, voici un petit rappel de l'arrêté préfectoral en vigueur sur notre commune :

« Est autorisée, l'utilisation de matériel engendrant des nuisances sonores (tronçonneuse, tondeuse, outils divers à moteur...) de la manière suivante :

Les jours ouvrables de 8h à 20h

Les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h »

Arrêté préfectoral n°324 DDASS/2007 du 26 juillet 2007, disponible dans sa totalité sur www.lamuraz.fr

Le Maire a le pouvoir de prendre un arrêté modifiant cette réglementation en la rendant plus contraignante pour les habitants. Nous habitons à la campagne, le monde agricole nous entoure et je ne désire pas utiliser cette possibilité. Aussi, je demande que tout un chacun respecte le plus possible ces horaires et fasse un effort tout particulier le dimanche.

N.P.

Divagation de chiens

Régulièrement des chiens sont laissés en liberté dans les parcelles privées exploitées par des agriculteurs locaux.

On pourrait penser qu'un chien courant dans un champ c'est normal. Nombreux sont ceux d'entre vous qui ne connaissent pas les conséquences pour les ovins ou les bovins de l'ingestion de déjections canines. Qu'elles soient directement dans l'herbe des prairies ou plus tard séchées et mélangées au foin stocké, la transmission de maladies graves et mortelles est avérée. Nous pensons que tout le monde comprendra cette problématique afin qu'elle puisse cesser.

D'autre part, un gentil chien, un peu vif au milieu d'un groupe de vaches, peut engendrer des catastrophes. Le troupeau apeuré peut s'échapper en sautant la clôture. Affolée, une vache à la course peut se briser une patte et devoir être euthanasiée.

Nous constatons également l'incivisme de certains maîtres, laissant leurs chiens faire leurs besoins dans les pelouses situées aux abords des bâtiments communaux sans jamais ramasser.



Cette situation inadmissible au niveau du respect de l'autre sera sanctionnée sévèrement dans les prochains mois. Nous pensons notamment aux agents techniques qui, en tondant les gazons, sont victimes d'éclaboussures.

G.G.

Bibliothèque



Après plusieurs mois de travaux et de nombreuses semaines de rangements, la bibliothèque va bientôt pouvoir rouvrir ses portes au public.

Le coût total des travaux aura été de 85 705,07 € HT, ceux-ci englobant la maîtrise d'œuvre, les rénovations et les différents achats de matériel et d'informatique.

Pour financer cette dépense, la commune a bénéficié du versement de plusieurs subventions correspondant à 72% de la dépense totale travaux :

- De l'Etat, par le biais du DSIL, pour un montant de **23 481,80 €**
- De la Région, pour une aide à hauteur de **33 000,00 €**
- Du Conseil Savoie Mont Blanc, pour une aide de **5 436,00 €**

La commune de la Muraz remercie particulièrement ces financeurs sans qui le projet n'aurait pu voir le jour.

S.P.



Etat-civil

Naissances

- 16.01.2021 Victoire DORNIER,
160 chemin des Bois de Cologny
- 19.03.2021 Aimé MEUNIER,
883 route du Mont-Salève
- 01.05.2021 Ajam SIMOND ALI YAGOUR,
3 place de la Mairie
- 17.05.2021 Rosy VILLAR,
80 chemin de la Biollitte
- 01.06.2021 Raphaël DUVAL,
211 route du Mont-Salève

Mariage

- 12.06.2021 LAMOUR Julien
et SIERRA ARREGUI Marta

Les baptêmes républicains ne constituent pas un acte d'Etat-Civil : ils ne donnent donc pas lieu à une publication.

Balade au moulin de Naz



Ces confinements à répétition nous ont donné l'envie de nous promener à pied.

Tout près de chez vous, il ne vous reste donc plus qu'à lacer vos chaussures ou vos baskets. Une jolie boucle en passant par « Le Moulin de Naz » s'offre désormais à vous.

Top départ du chef-lieu, place de la Mairie. Quelques pas sur la route d'Esery puis à gauche sur le chemin de la Scierie et ensuite sur le chemin du Champ Bolliet. En fin de voie, rejoindre NAZ par la route départementale 15, puis tournez à droite sur le chemin du Moulin de Naz. A l'issue de ce sentier, vous déboucherez sur la Départementale 48. Prenez à droite en longeant cette dernière. Retour au chef-lieu par des portions en grande partie en pleine nature, en passant par le chemin de chez Mollière et le chemin de Champ Bolliet.

Pour les flâneurs avertis et une balade en toute quiétude, sachez :

- Qu'au moulin de Naz, le panneau « Propriété Privée » posé par les riverains il y a quelques années, a été enlevé à notre demande,
- Qu'une signalétique a été posée par nos services techniques en fin de chemin rural. Cette dernière permet de vous rendre attentifs au fait que vous arrivez sur une route départementale fréquentée par les automobilistes,
- Qu'en promenade, les propriétaires de chiens doivent tenir leur animal en laisse pour respecter les autres propriétaires canins et ne pas importuner les gens qui ont peur de nos amis les toutous. Merci à tous de respecter cette consigne.

Une demande a été faite auprès de différents organismes pour un fléchage de cet itinéraire de randonnée. Nous vous préviendrons dès que nous en saurons plus. Bonne promenade !

M-A.D.

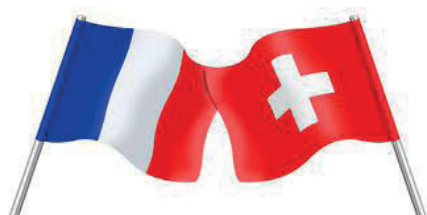
Marché du jeudi (16h-20h)

Avec les beaux jours, il a quitté le préau de l'école maternelle pour rejoindre la place de la mairie. La réduction puis la suppression du couvre-feu a permis d'allonger la période de fonctionnement qui se termine maintenant vers 19h. On trouve un primeur qui propose même quelques fruits exotiques et bien sûr les fruits de saison pour notre région. On trouve également un marchand de fromages savoyards avec quelques curiosités des Bauges ou des Aravis. Et l'APE de notre école tient régulièrement un stand où on peut déguster une boisson chaude ou froide selon les conditions de température et une crêpe pour satisfaire un péché de gourmandise... N'hésitez pas à leur rendre une petite visite d'amitié. Comme la place de la mairie est un grand parking, profitez d'un arrêt pour visiter les commerçants. Lorsque les frimas de l'automne reviendront, notre marché retournera sous le préau des maternelles.

E.T.



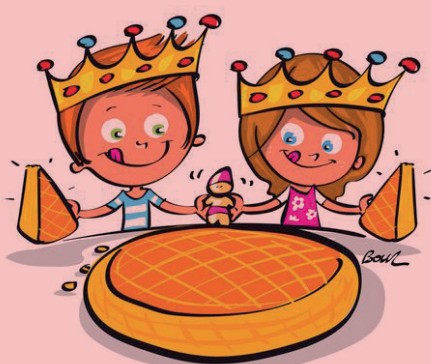
Travailleurs frontaliers



Vous êtes domiciliés à La Muraz et vous travaillez dans le canton de Genève ? Il convient de vous faire recenser pour informer votre commune que vous êtes frontaliers. Cette déclaration simple et rapide ne vous coûtera rien (sans conséquence pour vos impôts) mais aidera le développement de notre commune. En effet, en fonction du pourcentage de la masse salariale des employés travaillant sur le canton de Genève et résidant en France, La Muraz percevra une indemnité qui permettra d'investir dans les équipements du village dont vous et votre famille bénéficiez.

Pour ce faire, rendez-vous en mairie ou sur le site www.madeclarationfrontaliere.fr

AFFAIRES SCOLAIRES



GALETTE DES ROIS

Epiphanie à l'école

Après les vacances de fin d'année, les enfants ont été heureux de savourer un moment festif durant le temps de cantine : le tirage de la galette des rois. Temps indéniablement convivial et de gourmandise, cette année, quatre jeunes rois et reines ont été couronnés ! Bravo à eux !

S.P.

Livres aux CP

Les voyages fantastiques de Téo et Léonie

Pascal Conicella, résident sur notre commune, a fait don de livres à la mairie. Co-auteur et Directeur artistique de ces éditions, nous lui adressons nos sincères remerciements.

En accord avec le généreux donateur et Mme La Directrice de l'école communale, ces livres ont été offerts aux enfants du cours préparatoire, en fin d'année scolaire. En effet, si l'apprentissage de la lecture et de l'écriture a été préparé à l'école maternelle, c'est au cours préparatoire (C.P.) que l'enfant acquiert une lecture fluide.

Nous espérons vivement que les aventures de Téo et Léonie permettront de faire voyager l'imaginaire des enfants pendant les vacances d'été.

Un petit paquet de friandises a été offert par la mairie, pour leur souhaiter un bel été.

Bonne lecture.

N.P.





Sécurité incendie

Le personnel municipal, les enseignants, le personnel de crèche ainsi que des bénévoles de la bibliothèque ont bénéficié, le mercredi 26 mai, d'une formation sur la maîtrise des extincteurs. Dispensées en Mairie, les parties théoriques et pratiques leur auront permis d'apprendre ou de revoir les premiers signes d'un danger incendie, les actions et gestes adéquats et le maniement des extincteurs.

Quelques jours plus tard, le jeudi 10 juin, ce sont nos jeunes élèves qui se sont prêtés à un exercice d'évacuation incendie, sur le temps de la cantine. En 1 minute et 25 secondes, une quarantaine d'écoliers est sortie par la porte de secours. **L'exercice s'est déroulé dans le calme et nous les félicitons.**

S.P.



Cérémonie de la remise de dictionnaires aux élèves de C.M.2

Le jeudi 1^{er} juillet, s'est déroulée la traditionnelle remise des dictionnaires aux élèves de CM2, en compagnie de Mme Fantuzzo Mélanie, Directrice de l'école communale et professeur des écoles de cette classe.

En effet, afin de célébrer comme il se doit leur entrée au collège l'an prochain, la commune organise chaque année une petite réception au cours de laquelle un dictionnaire et un livret sur la citoyenneté sont remis à chaque élève. Cette année, nous avons le privilège d'accueillir Mme Sylviane Noël, Sénatrice de Haute-Savoie, qui a répondu cordialement à notre invitation.

Elle est venue parler de sa fonction devant les quinze élèves de

CM2. Comment devient-on sénatrice ? Pour combien d'années on est élu ? Qui vote pour les sénateurs ? Combien il y a de sénateurs en France ? Le nombre de femmes sénatrices élues ? De nombreuses questions auxquelles Mme Sylviane Noël a gentiment répondu durant plus d'une heure.

Pour terminer cette cérémonie, les élèves ont été appelés individuellement et félicités par les élus. Chaque enfant a reçu de la part de la mairie, en plus un paquet de friandises, pour cause de Covid 19... ni glace ni goûter pour cette édition 2021.

N.P.

1^{er} mai

et Sondage du CCAS



Pour le 1^{er} mai, nos aînés ont reçu à leur domicile un pot de muguet offert par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Le comité l'avait accompagné d'un questionnaire afin de connaître un peu plus les choix, goûts et envies de nos retraités muraziens. Plus de la moitié des personnes ont répondu et nous les remercions. L'analyse est encore en cours mais ce dépouillement va permettre, en fonction des réponses, de modifier certaines propositions d'activités. A suivre donc.

Ce questionnaire annonçait aussi une surprise de la part des élèves de l'école communale. Celle-ci s'est concrétisée durant le mois de juin : origamis, plantes, dessins, haïkus (forme japonaise de poésie permettant de noter les émotions, le moment qui passe et qui émerveille ou qui étonne)... ont été remis en mains propres ou se sont glissés dans les boîtes aux lettres. Un lien intergénérationnel bienvenu et bienveillant : merci aux enfants qui se sont généreusement investis et aux aînés qui leur ont témoigné leurs remerciements.

S.P.

Nouveaux résidents

Vous venez d'emménager sur la commune et vous avez plus de 65 ans : nous vous remercions de vous signaler en mairie pour que nous puissions vous recenser sur notre liste des Aînés. Vous pourrez ainsi recevoir les invitations aux différentes animations et manifestations prévues par le CCAS.

Bienvenue dans la commune !

S.P.



Journée de l'environnement



Le conseil municipal organisait le samedi 24 avril 2021 la collecte des encombrants. Deux bennes, qui n'ont pas tardé à se remplir, étaient à disposition au hangar communal pour les muraziens. Compte tenu de la crise sanitaire, aucun rassemblement n'a pu être prévu.



Mais les élus n'avaient pas dit leur dernier mot, ils avaient préparé tout le nécessaire du parfait éco citoyen : sacs poubelle, gants, et pots à mégots. 18 familles ont participé au ramassage des déchets dans la commune. Tous les participants ont reçu un petit sac composé d'une éponge loofah de « Les boccas du Salève », un sac en tissu pour le vrac de « L'atelier d'Esmée » et un livret de recettes anti-gaspi.

E.P.



Célébration du 8 mai

Malgré le Covid, nous avons pu fêter ce 8 mai... en comité restreint et sans agape. Le cérémonial a été respecté : ouverture du ban, discours de la Ministre lu par notre premier Adjoint, appel des morts lu par un adjoint et une conseillère, sonnerie aux morts, dépôt de gerbe, minute de silence, Marseillaise, discours de Madame le Maire et pour finir dans la joie, les Allobroges.

Nous espérons retrouver la joie d'une vraie célébration publique pour le prochain 11 novembre.

E.T.



La nuit était belle, vendredi 21 mai !

Comme en 2019, la Muraz a participé à la dernière édition de la Nuit est Belle. L'éclairage public, dans la majeure partie de la commune, a été éteint pour une nuit afin de voir la lune, les étoiles et sensibiliser les habitants à la pollution lumineuse qui nous entoure. Très beau succès puisque 178 communes du Grand Genève et de nombreux commerces, entreprises et acteurs privés ont participé activement à l'évènement, la nuit du 21 mai.

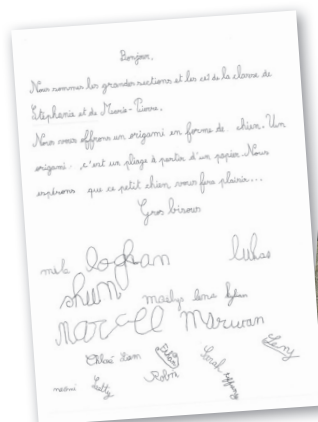
S.P.

Archimboldo

Nous avons inventé des « ARCHIMBOLDO » avec des épluchures de légumes et de fruits, des fleurs, des racines, des feuilles, des noyaux, des pépins, des fruits et des légumes, des queues de fruits, des peaux d'avocats...

C'était super amusant !

Les élèves de la classe des GS-CE1 de Stéphanie et Marie-Pierre



Le lien du part'âge

Le lien du part'âge : il s'agit d'un projet mis en place en partenariat avec la mairie dans le but de communiquer avec les aînés de la commune, qui ont pu se sentir isolés dans le contexte sanitaire actuel. Chaque classe a produit un message, une attention à destination des aînés (poèmes, plantes, bocaux à mots doux...). Les aînés qui le souhaitaient pouvaient répondre aux élèves.

M.F.



Visite du collège

Visite des CM2 au collège de la Pierre aux Fées à Reignier-Esery.

Les élèves de CM2 ont visité le collège ce jeudi 10 juin au matin.

Les élèves sont restés 1h au CDI avec une mise en activité puis ils sont partis 1h en repérage au sein du collège, pour une visite guidée par un assistant d'éducation.

M.F.



Classe de découverte

Les CP/CE2 et les CM1/CM2 sont partis en classe de découverte sur une péniche, du 21 au 24 juin 2021. Au programme : navigation sur le Rhône et la Saône, visite de Fourvière et du vieux Lyon, des théâtres antiques, visite de la ville de Vienne, et pêche à pied à Chavanay, avec observation de la macrofaune aquatique. 2 enseignantes et 3 parents accompagnateurs étaient du voyage. A bord de la péniche, 3 animateurs complétaient l'encadrement.

M.F.

Hôtels à insectes

Pourquoi installer des hôtels à insectes dans une cour d'école ?

Hé hé... si l'on déposait la boille à pesticides définitivement, et que l'on changeait de pratiques ? Pourquoi installer des hôtels à insectes dans une cour d'école ? Eh bien pour parler à la nouvelle génération, pour attirer son attention sur le vivant. Quelle chance de tomber sur une école qui vient apprendre à nos enfants la biodiversité par le biais de l'observation, ces enfants de demain, qui sauront écrire et conter les histoires d'hommes et de femmes à travers leurs gestes et pratiques révolus ! Ces petites bêtes appelées auxiliaires comme l'abeille, la guêpe, le bourdon, la fourmi, le papillon, la chrysope, la coccinelle, le carabe... et tous ceux que l'on ne connaît pas encore, ce sont tous des prédateurs naturels qui évitent l'utilisation de chimie douteuse. Ces insectes ont

toujours été de ce monde ! En revanche la chimie fabriquée par la main de l'homme engendre des effets secondaires... Nous sommes à l'intérieur de l'environnement indéfectible de la nature et, si ces petits auxiliaires aussi insignifiants qu'ils paraissent meurent en masse, la chaîne alimentaire est rompue. Ils assurent depuis des millénaires la pollinisation et régulent les pics de ravageurs. Pourquoi aurions-nous le droit de vie ou de mort sur certaines espèces alors que la pyramide écologique a toujours trouvé son équilibre ?

Je me souviens d'un temps que les moins de trente ans ne peuvent pas connaître, où l'on jetait dans les fossés, les creux, et les sous-bois, nos huiles de vidange, nos bicyclettes, nos machines à laver, nos voitures et bien d'autres choses encore... Aujourd'hui ces gestes sont inadmissibles à nos jeunes. Peuvent-ils comprendre pourquoi nous avons été aussi négligents et comment nous n'avons pas pensé à ceux qui nous succéderaient ? L'observation sera une aide précieuse pour nos générations futures, si on les aide à voir aujourd'hui. Alors qu'importe le support pédagogique que l'on utilise (hôtels à insectes, nichoirs, gîtes à hérissons ou à chauve-souris...) : tous ces écrins sont des prétextes pour comprendre notre environnement de demain.

A.T.



Association Sports et Loisirs

Cette année compliquée pour tous se termine enfin et quelques changements sont en vue pour la rentrée prochaine.

Après 7 ans à donner des cours pour l'ASL, Sandrine Soatto se destine à d'autres projets. Nous la remercions pour son énorme implication et investissement, pour tout le travail accompli, avec rigueur et professionnalisme. Nous lui souhaitons une très grande réussite pour tous ses nouveaux projets.

Suite à notre appel aux bénévoles, 2 personnes (seulement, mais heureusement !), se sont manifestées dans le courant de l'année pour reprendre les rôles de l'ASL pour l'année prochaine. Nous serons bien entendu à leurs côtés pour que la transition se passe le mieux possible. Si vous aussi vous souhaitez vous investir dans notre association, n'hésitez pas à vous manifester. Nous souhaitons donc la bienvenue à Marta et Nadège et remercions chaleureusement Ingrid, Julie et Lorène pour leur présence active au sein du bureau ces dernières années.

Il y aura du renouveau cette année dès septembre, avec 2 nouveaux intervenants que vous découvrirez ci-dessous. Le programme des activités se trouve dans ce bulletin. Les inscriptions se feront le samedi 4 septembre de 9h à 12h à la salle de réunion de la salle polyvalente.

Nous espérons que vous répondrez présent et que vous continuerez à vous inscrire aux activités que vous propose l'ASL. C'est une chance de pouvoir pratiquer un sport, un loisir dans la commune sur laquelle on réside. Ne l'oubliez pas !

Nous vous laissons découvrir ou redécouvrir ci-dessous nos intervenants de l'année prochaine. Merci de réserver le meilleur accueil possible à Mérine et Xavier, à qui nous souhaitons la bienvenue et merci à Camille et Corinne pour la poursuite de leur activité au sein de l'ASL.

Nous vous souhaitons un bel été et de bonnes vacances.

Le comité de l'ASL



ACTIVITÉ HATHA YOGA Corinne

Bonjour à tous, je suis Corinne de Rosso, certifiée enseignante Yoga par l'École Brahmrishi Yoga Training India.

Pratiquant différents yogas depuis de nombreuses années, j'ai tout naturellement été motivée à transmettre ma passion, cet art millénaire qu'est le YOGA.

La pratique du Yoga apporte un réel art de vivre, un sentiment de plénitude et de sérénité, sans avoir de prérequis à respecter avant de se lancer. Il s'agit d'une science complète qui équilibre, purifie, fortifie, le corps, le mental et l'esprit du pratiquant.

Le cours comprend des respirations (Pranayamas), des postures (Asanas), et de la Méditation.

Au plaisir de partager avec vous !



ACTIVITÉ COUTURE Camille

Je suis Camille Schaeffner de Couture Sch et je suis professeure de couture en activité depuis 2014. Que vous soyez débutant ou initié à la couture, que vous ayez envie de fabriquer sacs, accessoires, déco ou vêtement enfants/adultes, vous serez accompagné, guidé dans vos projets divers et personnels, dans la joie et la bonne humeur.

ACTIVITÉS SPORTIVES - Mérine

Bonjour à vous chers lecteurs ! Moi c'est Mérine, nouvelle dans l'association de l'ASL. Appréciant travailler dans le respect de mon corps, et de votre corps ; tout en douceur et bienveillance, vous me retrouverez dans les activités dites "douces" du mercredi.

Etant encore jeune et pleine d'énergie à revendre, j'animerai aussi les cours pour enfants dans un esprit ludique mais sécurisé le mardi.

Enfin, à vous, nos aînés de la Muraz peut-être indécis pour vous inscrire au cours de gym des aînés, n'hésitez pas.

J'ai été formée à Strasbourg dans les sports et loisirs pour seniors. Vous reprendrez confiance en votre corps, dans un esprit jovial de partage !

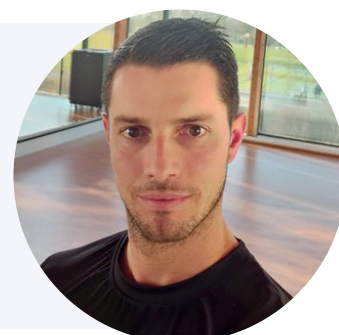


ACTIVITÉS SPORTIVES - Xavier

Hey, moi c'est Xavier, Éducateur sportif dans le milieu du football et coach sportif.

Étant toujours à la recherche de perfection, j'aime continuer à me former car je m'enrichis de toutes les connaissances qui peuvent s'offrir à moi. Ainsi, j'envisage de continuer à me perfectionner en préparation physique...

L'objectif sera de vous apporter plaisir, bien-être et dépassement de soi, afin de sortir de sa zone de confort. Une citation pour finir : « Qui veut faire quelque chose trouve un moyen, qui ne veut rien faire trouve une excuse. »





Association Croc'Livres

Amis lecteurs,

Après ces longs mois de rebondissements, nous revenons vers vous pour vous informer de l'avancement des travaux de réaménagement de votre bibliothèque.

Entre devis, confinement, élections, travaux, réunions, le temps a passé mais le dénouement est proche.

Nous avons réintégré ce printemps, les nouveaux locaux, avec l'appui de Savoie Biblio, de la mairie et des employés municipaux, que nous remercions pour leur soutien.

Un mobilier neuf et coloré est installé dans deux pièces distinctes, l'une consacrée aux enfants et l'autre, aux adultes.

Les bénévoles s'activent à remettre le stock en rayon après avoir désinfecté et vérifié l'enregistrement de chaque livre. Tout cela prend énormément de temps.

Nous sommes maintenant totalement informatisés ce qui facilitera les prêts.

D'ici la fin de l'été, nous devons terminer le rangement, envisager des achats de nouveautés et mettre en place le système de prêt pour être complètement efficaces.

Chers adhérents, vous êtes sûrement impatients de retrouver votre bibliothèque dans son bel espace lumineux et accueillant.

Les bénévoles sont motivés et s'activent pour une ouverture en septembre ou octobre.

Toute personne qui nous rejoindra sera accueillie avec grand plaisir (mail à bibliotheque.lamuraz@gmail.com) et n'hésitez pas à nous apporter des idées ou des souhaits d'achat. Merci aux nouveaux bénévoles qui nous facilitent grandement la tâche. Mesdames et Messieurs les Croc'livres nous vous disons à très bientôt pour l'inauguration.

Le comité de la Bibliothèque de la Muraz



P.S. d'ici septembre nous remettrons à jour le site internet de la bibliothèque ainsi que notre portail sur celui de la mairie (nouveaux horaires)

Association

Les'Muriens

Hâte de vous revoir...

Come back soon...

En attendant, prenez soin de vous !

M.M.





Concert

du 15 juin

Rendre à nouveau possible les concerts, telle était la promesse de la phase 3 du déconfinement, même si ceux-là doivent se faire en configuration assise uniquement.

Mais quelle joie d'acheter sa place et d'ouvrir grand ses oreilles !

Cela a été possible grâce à l'Espace Musical du Viaison.

Le concert de clôture de leur saison s'est déroulé à la Muraz, le mardi 15 juin 2021, à la salle polyvalente.

Tout le monde, petits et grands, amis et familles, passionnés ou simples spectateurs, avaient envie d'une « dégustation auditive ».

Le menu était plus qu'alléchant avec des morceaux de haut vol et des musiciens sur vitaminés.

Une chose est sûre, c'est que nous ne sommes pas restés sur notre faim.

Merci aux élèves et professeurs pour nous avoir régalié les oreilles.

Bravo à tous pour cette belle prestation !

E.P.

Rallye des Bornes



Le rallye des Bornes 2021 s'est déroulé les 18 et 19 juin 2021 autour de La Roche sur Foron et de notre commune. Ce rallye organisé par l'ASA 74 et le Racing Team du Pays Rochois a ravi un public nombreux.

Dès le vendredi, tout était réuni pour faire vibrer les muraziens : le beau temps, des pilotes hors pair et des virages serrés bien négociés parfois même sur 2 roues !

L'odeur de la gomme mêlée aux bruits des moteurs raviva chez les amoureux des sports automobiles des sensations presque oubliées, l'édition 2020 ayant été annulée.

Appâtés par ce beau spectacle, nous espérons vivement que la montée historique 2021 ait lieu.

E.P.



APE - Marché des plantons



Telles des abeilles, les membres de l'A.P.E ont virevolté autour des plants de légumes, herbes aromatiques, fleurs et vivaces durant le week-end du 7-8-9 mai 2021.

Que de couleurs et de senteurs ! Des plants de qualité ont encore été livrés à la Muraz, par la pépinière Morel Bossus à Fessy et le GAEC des Iris à Gaillard. Les quelques 150 jardiniers ne s'y sont pas trompés : une belle collaboration qui ravit tout le monde ! Les bénéfices de ces ventes ont été mis à profit pour acheter du matériel de sensibilisation à la sécurité routière et financer le voyage de la classe de découverte sur une péniche.



E.P.

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
ARVE ET SALÈVE

Consultance architecturale



Les consultations architecturales sont ouvertes aux pétitionnaires de la commune pour travailler sur le volet esthétique des projets nécessitant un permis de construire ou une déclaration de travaux.

Voici les dates de permanence de l'architecte qui reçoit tout demandeur en présence de l'inspecteur du service commun d'urbanisme référant de la commune et éventuellement d'un élu ou d'un agent communal à la salle Cécile Bocquet.

- Mercredi 01 septembre 2021 à 14h00
- Mercredi 22 septembre 2021 à 14h00
- Mercredi 13 octobre 2021 à 14h00
- Mercredi 03 novembre 2021 à 14h00
- Mercredi 24 novembre 2021 à 14h00
- Mercredi 15 décembre 2021 à 14h00

Suite à la crise sanitaire, Ces consultations ont repris depuis le jeudi 8 juillet 2020. Veuillez prendre rendez-vous auprès de la communauté de commune Arve et Salève au 04 50 43 46 14.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Communauté de Communes Arve et Salève :

Adresse : Maison Intercommunale Cécile Bocquet,
160 Grande rue – 74930 REIGNIER-ESERY.

Tél : 04 50 43 46 14 – Fax : 04 50 43 48 44

Une raison de plus

pour COVOITURER !

Vous avez une raison de plus pour covoiturer ! Le Pôle métropolitain du Genevois français s'associe à BlaBlaLines et soutient le covoiturage quotidien : tout trajet de covoiturage domicile-travail réalisé dans le Genevois français sera offert.

Si vous êtes passager/ère : vos covoiturations sont gratuits, le Pôle métropolitain du Genevois français prend en charge la compensation versée à votre conducteur/trice.

Si vous êtes conducteur/trice : vous recevez une rétribution de 2 à 5 € par trajet et par passager, en plus d'une carte de carburant de 15 € après votre premier voyage.



Concrètement, comment ça fonctionne ?

1. Téléchargez l'application BlaBlaLines et renseignez votre adresse de domicile et de travail ainsi que votre planning pour la semaine.
2. L'application met en contact les membres qui empruntent le même itinéraire aux mêmes horaires.
3. Validez votre trajet pour bénéficier de l'offre.

Prenez soin de vous et de vos covoitureurs en respectant les gestes barrières !

Plateau des Bornes



Habitants du Plateau des Bornes,

Votre commune est engagée, aux côtés de 11 autres communes, dans un programme de préservation et de valorisation des zones humides : le Contrat de Territoires Espaces Naturels Sensibles (CTENS) du Plateau des Bornes. Ce projet met en œuvre des actions de restauration et de gestion des zones humides, mais aussi des actions pour faire connaître ce patrimoine auprès de ses habitants : animations pédagogiques scolaires (journée annuelle « La Nature sur un Plateau », création d'une malle mobile), exposition photographique tournante, mise-en-place de panneaux d'illustrations, etc.

Dans ce cadre s'est également constitué en 2017 un groupe de volontaires locaux, soucieux de faire respecter les bonnes pratiques et les bons gestes sur les sentiers : la Brigade Sentinelles du Plateau des Bornes. Cavaliers, promeneurs, cyclistes, agriculteurs, chasseurs, riverains, quadeurs, élus... une quinzaine de volontaires locaux s'est engagé à diffuser des messages de respect de leur milieux ruraux, dans une politique fondée sur l'incitation uniquement. Ils ont bénéficié d'une courte formation gratuite sur la réglementation générale de la fréquentation des milieux ruraux par l'ONCFS. Un dépliant papier diffusable auprès du grand public

(« A chacun ses Bornes ») a également été créé, rappelant ces règles. Vous pouvez le retrouver gratuitement dans votre mairie.

Et pourquoi pas vous ?

Récemment, les membres se sont réunis afin de dresser un bilan des usages des sentiers, particulièrement fréquentés cette année dans un contexte sanitaire hors du commun. Ils ont souhaité que toutes les communes membres soient représentées par 1 ou 2 référents. Alors si vous aussi, vous souhaitez partager ces valeurs et veiller à la préservation de votre environnement et à la conciliation des usages, vous pouvez les rejoindre ! Une nouvelle session de formation à la réglementation en milieu rural est prévue prochainement afin de former les nouveaux volontaires. Pour cela, vous pouvez contacter :

- Asters, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Savoie qui nous accompagne depuis de nombreuses années dans ce projet : manon.salerno@cen-haute-savoie.org
- Ou Odile MONTANT, référente élue du Plateau des Bornes : chezlolet@wanadoo.fr



La fiscalité de l'eau

Ma facture d'eau

Afin de simplifier, nous n'aborderons ici que la facturation de l'eau, assainissement collectif compris, c'est-à-dire que nous ne traiterons pas la facture d'eau dépourvue de taxe d'assainissement.

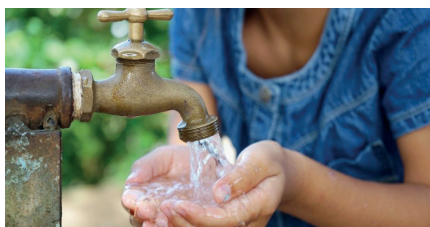
La facturation au m³ comporte, tant pour la consommation que pour l'assainissement, une part fixe et une part variable. La part fixe dépend de la tranche correspondant au volume consommé et nous nous limiterons au cas le plus général d'un ménage dont la consommation annuelle dépasse les 30m³.

Dans ce cas, le prix de vente du m³, pour l'année 2020 se monte à 2,14€ TVA comprise pour l'eau potable et 2,03€ TVA comprise pour l'assainissement, soit un total de 4,17€/m³. A cela s'ajoute un ensemble de 3 taxes reversées à l'agence de l'eau qui représentent un total de 0,53€ par m³.

Le coût de distribution et assainissement

Ces montants de 2,14€ et 2,03€ par m³ correspondent à l'ensemble des frais pour amener l'eau jusqu'à notre compteur et pour traiter nos eaux usées. On considère que d'une manière ou d'une autre (et je ne m'étendrai pas sur le sujet) toute l'eau consommée finit sa course à la station d'épuration.

Ce coût de distribution et d'assainissement comprend l'amortissement des installations (installations de récupération et pompage, canalisations de distribution, de collecteur et de station d'épuration), l'entretien courant des réseaux, le traitement des eaux usées et les frais d'administration.



Les taxes reversées à l'agence de l'eau

D'où vient notre eau potable ?

D'une certaine manière, on peut dire qu'elle vient du ciel. Vous connaissez toutes et tous le fameux cycle de l'eau : l'eau arrive en pluie ou en neige (voire en grêle) sur nos terres. Elle suit les pentes pour rejoindre les cours d'eau et finit sa course à la mer, d'où elle s'évapore, etc. Une partie cependant s'infiltre dans nos sols et rejoint lentement nos nappes phréatiques et une autre partie est récupérée sur les pentes de nos montagnes pour rejoindre directement ces nappes phréatiques. Enfin les cours d'eau voient une part de leurs eaux s'infiltre lentement...

Dans quel état ces eaux arrivent-elles dans ces nappes souterraines ?

Hélas, dans leur cheminement elles rencontrent toutes sortes de pollution (rejets d'animaux sauvages ou domestiques, produit de drainage des engrais et pesticides, mais aussi rejets dans les cours d'eau de pollutions diverses). Lors de l'infiltration, ces pollutions ne sont que partiellement retenues...

Divers traitement s'imposent alors. Afin de détruire les bactéries nocives, on emploie des composés chlorés et des traitements par rayons ultraviolets aux stations de pompage et dans les réservoirs. Cependant les polluants déversés dans les cours d'eau ne peuvent pas être traités ainsi.

L'eau de l'Arve

Toutes celles et ceux d'entre nous qui ont connu l'Arve des années 60 et 70 se souviennent sans doute des taches huileuses et noires qu'elle charriait alors. Si vous avez visité une usine de décolletage (et c'est la grosse activité industrielle de notre vallée), vous avez peut-être vu le jus qui sort des machines à laver les pièces fabriquées dans ces usines. Dès les années 80, une politique courageuse a imposé une dépollution en sortie d'usine, mais, pour beaucoup de ces entreprises, le coût de telles installations étaient insupportables. Alors, l'agence de l'Eau est intervenue pour aider. Aider à dépolluer localement, mais aussi aider à dépolluer les cours d'eau. Cette politique a été payante et aujourd'hui nous en bénéficions tous. C'est un travail de tous les jours et ces taxes servent à continuer l'œuvre engagée. Il n'est pas possible aujourd'hui de se préoccuper de son seul petit coin de terre : nous habitons tous la même maison et nous n'avons pas tous les mêmes possibilités. Parmi ces taxes que nous payons, une partie (0,9%) est affectée à la solidarité avec les pays en voie de développement et aux populations démunies.

Pour l'année 2020, 40,9% ont été affectées à l'épuration des eaux usées urbaines et rurales, 22,4% aux économies d'eau et à la protection de la ressource, 20% aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques, 7,1% à la dépollution dans l'agriculture, 5,1% à la dépollution industrielle, 3,6% ont été utilisées pour l'animation des politiques de l'eau et les 0,9% restant pour la solidarité internationale.

Ne soyons pas surpris de découvrir qu'une partie de ces taxes participe à la dépollution industrielle ou agricole : nous avons besoin d'une agriculture performante et nous ne passerons pas en quelques jours ni même en quelques années de l'agriculture productiviste qui a nourri nos pays depuis la guerre à une agriculture complètement verte... De même, nous avons besoin de produits industriels et nombre de nos concitoyens vivent encore de nos industries. La crise sanitaire nous a montré ce qu'il en coûte de délocaliser la production...

E.T.



Infos Maison du Salève

Entre Genève et Annecy, la Maison du Salève vous accueille dans un cadre nature, au pied du Salève. Véritable patrimoine culturel vivant, la Maison vous propose de découvrir cette montagne mythique de différentes manières : expositions, visites guidées, animations nature, balades découverte, conférences... Bienvenue chez vous, bienvenue à la Maison !

L'histoire de la Maison

Ancienne propriété de la Chartreuse de Pomier, la Maison du Salève est une ancienne ferme du XVIII^{ème}. Donnée au Syndicat Mixte du Salève puis restaurée, elle devient en 2007 un lieu culturel ayant pour vocation de sensibiliser ses visiteurs à la découverte de la nature, à la connaissance du patrimoine local et à la préservation du Salève.

Une exposition permanente

Toute l'année, la Maison du Salève dispose d'une exposition permanente, « Le Salève, une montagne et des hommes ». Découvrez l'histoire du Salève à travers différentes thématiques : géologie, arrivée des premiers hommes, développement des transports, sports de montagne... Voyagez à travers le temps et faites connaissance avec les personnalités qui ont façonné son image.

Une exposition temporaire

Une nouvelle exposition temporaire intitulée : « La Forêt, maison des animaux » a fait son entrée à la Maison. Destinée aux enfants de 3 à 12 ans, elle a pour but de faire découvrir la vie des animaux en forêt. Elle nous permet de comprendre, de manière poétique et originale, la diversité de la vie sauvage et l'importance de préserver les forêts naturelles, pour la survie des espèces qui y habitent. Visible jusqu'au 30 septembre 2022.

Des animations et activités toute l'année

La Maison du Salève organise des animations nature à découvrir en famille ou entre amis. Varappe naturaliste, land art, crèche nature, chasse aux insectes ou construction de cabanes, les animateurs regorgent d'idées créatives ! Les adultes ne sont pas en reste avec des animations qui leur sont dédiées pour partager un moment convivial et bien souvent une pause gourmande.

La Maison est un lieu chaleureux, de partage et de reconnexion à la nature. Découvrez ce site atypique, rempli d'histoire qui saura vous émerveiller. Retrouvez le programme d'animations printemps-été 2021 sur le site www.maisondusaleve.com rubrique Agenda.

Une éco-boutique

Librairie, produits du terroir, carterie, papeterie ou encore jeux pour enfants, la Maison dispose également d'une éco-boutique. Les produits sont sélectionnés au gré des saisons, des expositions et des producteurs de proximité qui les fabriquent. La Maison souhaite mettre en avant leur travail et valoriser les produits locaux. Astuce ! Utilisez notre système de Click&Collect !

Réservations et contact

La Maison du Salève
775, route de Mikerne
74160 Présilly
Tél. +33 (0)4 50 95 92 16
info@maisondusaleve.com

À noter :

Toutes nos animations sont sur inscription — Port du masque obligatoire — Nombre de participants limité pour respecter les mesures sanitaires.

Suivez-nous sur les réseaux !



Bloc-notes



URGENCES

Samu :	15
Police secours :	17
Pompiers :	18 ou 112 (portable)
Gendarmerie de Reignier-Esery :	04 50 95 75 11
Urgences médicales du Léman :	04 50 49 15 15

CARACTÉRISTIQUES DE LA COMMUNE

Altitude de la mairie	640 mètres
Point culminant « Les Rochers de Faverges »	1309 mètres
Superficie	1437 hectares et 62 ares
Population (janvier 2021)	1063 habitants

La commune fait partie :

- du canton de La Roche-sur-Foron
- de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois
- de la Communauté de Communes Arve et Salève

ADMINISTRATION COMMUNALE

- Rencontre avec le Maire : permanence le mardi de 19h à 20h ou sur rendez-vous
- Réunions du Conseil Municipal : environ toutes les cinq semaines - consulter le tableau d'affichage en mairie et le panneau lumineux.
- Secrétariat de mairie 04 50 94 51 86
ouvert les mardis : 13h-19h, jeudis : 9h-12h et vendredis : 13h-18h
- Périscolaire (cantine et garderie) : 04 50 94 51 86

ENFANCE - ADOLESCENCE

- Micro crèche « Mes premiers pas » Ouverture les lundis, mardis, vendredis de 7h00 à 18h30 et les mercredis, jeudis de 6h30 à 18h30. Mespremierspas.lamuraz@gmail.com
- Ecole primaire : 04 50 82 84 36 (maternelle et élémentaire)
- Collège public de Reignier-Esery : 04 50 43 42 64
- Lycée public des Glières à Annemasse : 04 50 43 93 20
- Lycée technologique Jean Monnet : 04 50 87 18 36
- Lycée professionnel Le Salève : 04 50 92 07 56

VIE ASSOCIATIVE

- Association Croc'Livres : 04 50 94 50 95
Responsable Mme Marie Olgati
- Association Les'Muriens : lesmuriens.asso74@gmail.com
Président M. Fabrice Bovagne
- Association des Parents d'Elèves (APE) : ape.lamuraz@gmail.com
Président M. Sylvain Marongui
- Association paroissiale Saint-Antoine : 04 50 94 50 44
Présidente Mme Marie-Christine Duret
- Association Sports et Loisirs : 06 72 90 75 54
Présidente Mme Viviane Pellet
- Comité des Fêtes : 04 50 85 09 63
Présidente Mme Eveline Pattay
- Association Communale de Chasse Agréée de La Muraz
Président M. David Clerc : 06 03 90 75 34
- Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) 04 50 95 15 32
Président M. Etienne Toullec
- Société de pêche "L'Amicale des Pêcheurs du Viaison"
Président M. Jean-Marc Zavallone : 04 50 94 45 06

SERVICE SOCIAL DE REIGNIER-ESERY

- 391 Grande Rue, 74930 Reignier-Esery 04 50 33 23 47
ouverture du lundi au vendredi :
8h45-12h00 et 13h45-17h30 (fermé le jeudi matin)

- **Epicerie solidaire** 06 37 45 17 36.
Informations auprès du Secours
catholique de Reignier-Esery

RELATIONS INTERCOMMUNALES, ADHESIONS

- Syndicat Intercommunal de Gestion des Déchets du
Faucigny Genevois (SIDEFAGE)
- Syndicat de Gestion des Nomades (SIGETA)
- Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numériques
- Syndicat Mixte du Salève

AUTRES SERVICES PUBLICS

• Eau et assainissement

Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe,
Reignier-Esery 04 50 95 71 63
Dépannage eau : 06 83 74 42 06
Dépannage assainissement : 06 77 04 19 50

• Communauté de Communes Arve et Salève,

Reignier-Esery : 04 50 43 46 14

• Ordures ménagères : ramassage le mardi matin

• Déchetterie de Reignier-Esery :

1496 route des Rocailles, 09 70 21 09 36
du lundi au samedi (sauf jours fériés) de 8h30 à 12h00 et de
14h00 à 18h15 - **Rappel : badge indispensable !**

• Proxim'iti :

04 50 25 63 24
Ramassage scolaire vers Reignier-Esery, Annemasse, Ville-la-Grand
Ligne régulière H vers Annemasse gare

• Covoiturage :

Réseau régional : movici.auvergnerhonealpes.fr
Réseau local : covoiturage-leman.org

• Poste de Mornex

3631

www.laposte.fr, rubrique bureau de poste,
code postal : 74560 La Muraz

Ouvert : mardi, jeudi : 8h à 11h - 16h45 à 18h30, mercredi :
14h à 18h30, vendredi : 16h45 à 18h30, samedi : 9h à 12h

• Trésor Public/Perception

04 50 43 40 55
Le Florin, 2 rue du Docteur Goy, 74930 Reignier-Esery

• Impôts service :

0 810 467 687

• Pôle Emploi

3949

21 avenue de Verdun, 74100 Annemasse

• Mission Locale

04 50 95 20 50

26 avenue de Verdun, 74100 Annemasse :

• Allô service public

3939

(réponse aux questions administratives)

SERVICES MEDICAUX

Centre Hospitalier Alpes Léman (CHAL)

04 50 82 20 00

558, route de Findrol, 74130 Contamine/Arve

Hôpital Privé des Pays de Savoie :

04 50 83 43 43

19, avenue Pierre Mendès France, 74100 Annemasse

Clinique des Vallées (neuropsychiatrie) :

04 50 95 48 48

2 rue Claude Debussy, 74100 Annemasse,

SERVICES DIVERS

- Animaux Secours notre Refuge de l'espoir,

74380 Arthaz-Pont-Notre-Dame, 04 50 36 02 80

Animaux perdus/trouvés 24h/24 et 7j/7

- Taxi Rochois

06 21 45 79 31

- Maison paroissiale de Reignier-Esery

04 50 43 40 50



www.la-muraz.com